

# **Étude sur la place de la musique dans les bibliothèques de la Ville de Paris et l'avenir de la Médiathèque musicale de Paris**

Gilles Rettel  
MSAI  
Février 2015

## Table des matières

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>MÉTHODE</b> .....	<b>5</b>
<b>BIBLIOTHÈQUES EN RÉVOLUTION</b> .....	<b>6</b>
<b>LA MUSIQUE A-T-ELLE ENCORE SA PLACE EN BIBLIOTHÈQUE ?</b> .....	<b>7</b>
<b>L'économie de la musique</b> .....	<b>7</b>
Chiffres de la musique enregistrée en France.....	7
La musique, ce n'est pas que la musique enregistrée.....	9
<b>Nouveaux usages de la musique</b> .....	<b>10</b>
La musique : produit culturel le plus « consommé » .....	10
La montée en puissance du <i>streaming</i> .....	17
Nouveaux comportements de découvertes.....	20
<b>Oui, la musique a toute sa place en bibliothèque</b> .....	<b>21</b>
<b>CONSÉQUENCES POUR LES BIBLIOTHÈQUES</b> .....	<b>22</b>
<b>Quelques aspects juridiques</b> .....	<b>22</b>
<b>Redéfinir la grille de critères</b> .....	<b>23</b>
<b>RETOUR D'EXPÉRIENCES</b> .....	<b>24</b>
<b>Quelles ressources numériques ?</b> .....	<b>24</b>
<b>Bibliothèques sans fonds physique</b> .....	<b>27</b>
<b>Bornes (ressources numériques dédiées et médiées)</b> .....	<b>29</b>
CristalZik .....	29
Doob (ancienne Automazic) .....	29
1D touch .....	30
<b>Ressources dédiées</b> .....	<b>31</b>
Cité de la Musique .....	31
MusicMe Pro.....	31
<b>Place du vinyle</b> .....	<b>31</b>
<b>Démothèque</b> .....	<b>32</b>
<b>Tablettes</b> .....	<b>32</b>
<b>Visibilité</b> .....	<b>34</b>
<b>Autres médiations</b> .....	<b>36</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>37</b>

<b>LES MÉDIATHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS .....</b>	<b>39</b>
<b>Constat .....</b>	<b>39</b>
Grandes différences entre établissements .....	39
Baisse des prêts .....	39
Tarification .....	41
Ressources numériques .....	43
Action culturelle .....	43
Quelques exemples de médiation .....	44
Présence numérique .....	45
<b>Préconisations .....</b>	<b>48</b>
<b>LA MMP .....</b>	<b>51</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXES : QUELQUES APPORTS THÉORIQUES .....</b>	<b>58</b>
<b>Le mythe de la dématérialisation .....</b>	<b>58</b>
<b>Que change fondamentalement Internet ? .....</b>	<b>58</b>
Volatilité - Ubiquité - Visibilité - Temps - Attention .....	58
Impact sensitif .....	60
Halo cognitif .....	63
<b>Médiation .....</b>	<b>64</b>
Triangle Médiation .....	66
Triangle Médiation - Les tâches .....	67
Triangle Médiation - Les dispositifs .....	69

## Préambule

Cette étude sur la place de la musique dans les bibliothèques de la Ville de Paris et l'avenir de la Médiathèque musicale de Paris répond au cahier des charges décrit dans le marché n° 2014 132 0011 442 selon la procédure adaptée proposée.

Elle a été réalisée en étroite collaboration avec le Bureau des bibliothèques, Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

Elle respecte les axes de recherche proposés.

## Méthode

De très nombreux documents ont été utilisés pour cette étude. Les documents, études, rapports, enquêtes, statistiques proviennent principalement :

- de la Ville de Paris ;
- du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- des professionnels de la musique en bibliothèques (BNF Partenariats/ACIM, etc.) ;
- de nombreux organismes professionnels (SACEM, SNEP, etc.) ;
- des revues professionnelles (BBF, Bulletin électronique de L'ACIM, etc.) ;
- des instituts d'opinion : IPSOS MediaCT, LH2 GFK (enquête pour leur compte ou pour le compte d'autres organismes ; HADOPI, SACEM, SNEP, etc.) ;
- de l'ouvrage *Musique en bibliothèque*, Gilles Pierret (dir.), Éditions du Cercle de la Librairie, 2012 ;
- Etc.

L'évolution profonde et rapide des secteurs musique des bibliothèques a rendu nécessaire certains apports théoriques (impact sensitif, halo cognitif, triangle de la médiation) pour avoir une vision globale, mieux appréhender la situation et anticiper l'avenir. Pour faciliter la lecture de l'étude ces apports ont été placés en annexe.

Des visites ont été effectuées dans un certain nombre d'établissements représentatifs de la diversité des bibliothèques de la Ville de Paris selon un principe d'échantillonnage. Le choix a été établi en relation avec le Bureau des bibliothèques. Ces visites ont été l'occasion d'échanges fructueux. Merci aux personnes qui m'ont accueilli.

Des échanges téléphoniques avec la Direction des affaires culturelles ont permis d'éclaircir et d'approfondir certains points ou d'accéder à de nouveaux documents. Merci à Mme Marie-Noëlle Villedieu, M. Jean-Claude Utard et Mme Catherine Soubras.

Deux questionnaires ont été envoyés aux bibliothèques de la Ville de Paris : un sur la médiation numérique, l'autre sur les partenariats. Merci aux bibliothèques qui ont répondu.

Des entretiens téléphoniques se sont tenus dans des bibliothèques ayant eu des expériences susceptibles d'éclairer l'étude ainsi qu'avec des prestataires de services.

Une réunion point-étape s'est déroulée avec le comité de pilotage le 6 octobre 2014 sous la présidence de Mme Nadine Marienstras à l'hôtel d'Albret.

## Bibliothèques en révolution

Le doute n'est plus guère permis en effet: avec Internet, la fameuse révolution de l'information et de la communication est bien en marche. <sup>1</sup>

Guillaume Duval en 1998

Révolution est un mot souvent utilisé lorsqu'on parle des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) en général et d'Internet en particulier. Il suffit de faire une recherche sur les mots « révolution » et « internet » dans un moteur de recherche bien connu pour s'en convaincre. Révolution des outils, révolution des usages, des comportements, des pratiques, révolution économique, peut-être transformation de notre cerveau pour d'adapter à ce nouvel environnement dominé par la culture de l'écran. Une révolution est caractérisée par une perte de repères, l'abandon d'un ancien modèle explicatif pour un nouveau à créer qui change les perspectives. Il n'est pas possible de faire l'économie de comprendre le contexte global dans lequel s'inscrit cette révolution pour pouvoir anticiper, prévoir, faire des choix. Ce qui explique, dans cette étude, de longs chapitres sur le contexte et des propositions de nouveaux modèles explicatifs. Pour faciliter la lecture de cette étude, ces chapitres ont été placés en annexes à la fin du document.

Internet s'est ouvert au grand public en France en 1994 avec l'apparition des premiers FAI (Fournisseur d'Accès Internet). La musique a été le premier secteur impacté par cette révolution avec l'apparition dès 1998 de Napster, premier réseau *Peer to Peer*, et des premiers baladeurs mp3. Cela confirme la thèse en 1977 de Jacques Attali dans son livre *Bruits* <sup>2</sup> : parce que la musique est immatérielle, elle annonce avant les autres secteurs les évolutions de la société.

Ce nouvel environnement a de profondes conséquences sur les bibliothèques.

Ensuite, le double mouvement de hausse de la fréquentation et de baisse des inscrits, qui traduit clairement l'évolution de l'usage de la bibliothèque et nécessite de penser collectivement au(x) modèle(s) de bibliothèques que nous devons promouvoir.

Enfin, l'importance des partenariats établis avec les écoles et les collèges (81 % des bibliothèques ont conclu des partenariats avec des écoles et 22 % avec des collèges)... <sup>3</sup>

On peut parler à propos des bibliothèques de révolution copernicienne : l'utilisateur ou la relation avec l'utilisateur prend la place de la collection au centre de la bibliothèque. Tout est à repenser sur ce nouveau modèle.

---

<sup>1</sup> Guillaume DUVAL, Économie : la révolution internet, *Alternatives Économiques* n° 158 - avril 1998

[http://www.alternatives-economiques.fr/economie--la-revolution-internet\\_fr\\_art\\_113\\_11123.html](http://www.alternatives-economiques.fr/economie--la-revolution-internet_fr_art_113_11123.html)

<sup>2</sup> Jacques Attali, PUF/Fayard, 1977. Nouvelle édition révisée et augmentée en 2001

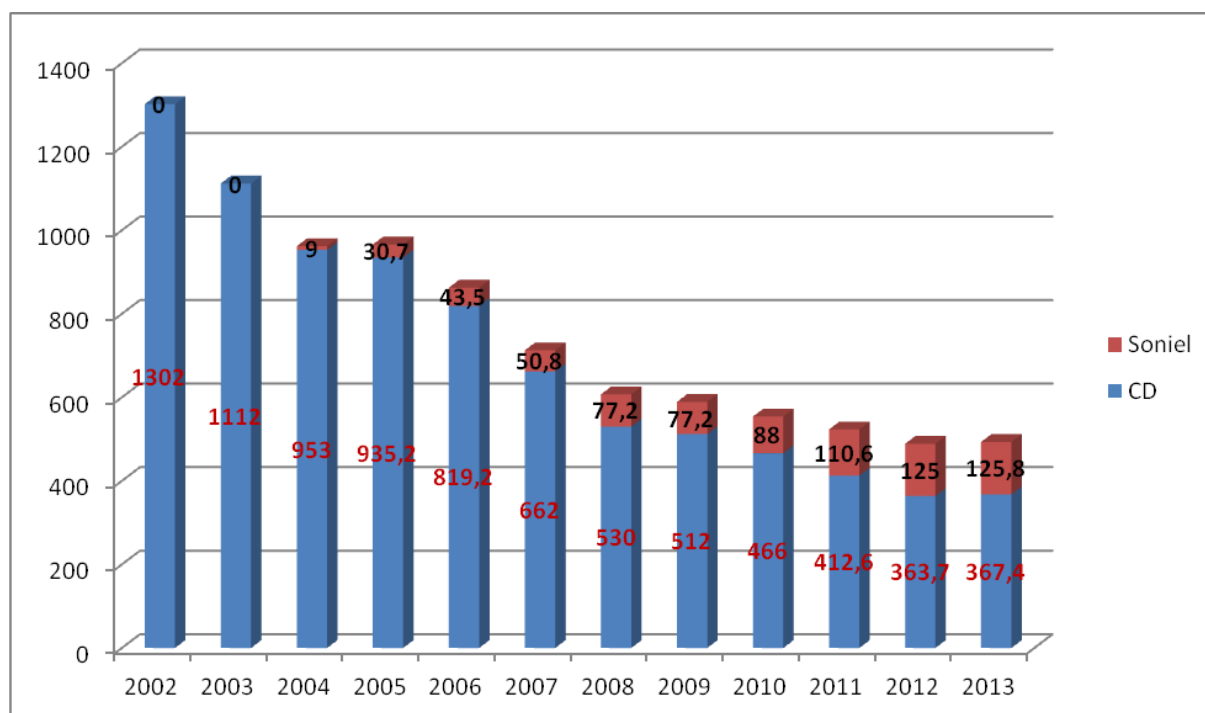
<sup>3</sup> Éditorial Nicolas Georges, BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES - DONNÉES D'ACTIVITÉ 2012 SYNTHÈSE NATIONALE  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89652/671210/file/Bibliothèques-municipales-synthese2012.pdf>

## La musique a-t-elle encore sa place en bibliothèque ?

### L'économie de la musique

L'indicateur le plus visible des conséquences de la révolution Internet dans l'industrie de la musique enregistrée est la baisse de la vente des CD-Audio.

### Chiffres de la musique enregistrée en France



Chiffres SNEP<sup>4</sup>

2002 fut la meilleure année pour l'industrie de la musique enregistrée en termes de chiffre d'affaires (millions d'euros). La comparaison avec les chiffres de l'année 2013 est impressionnante.

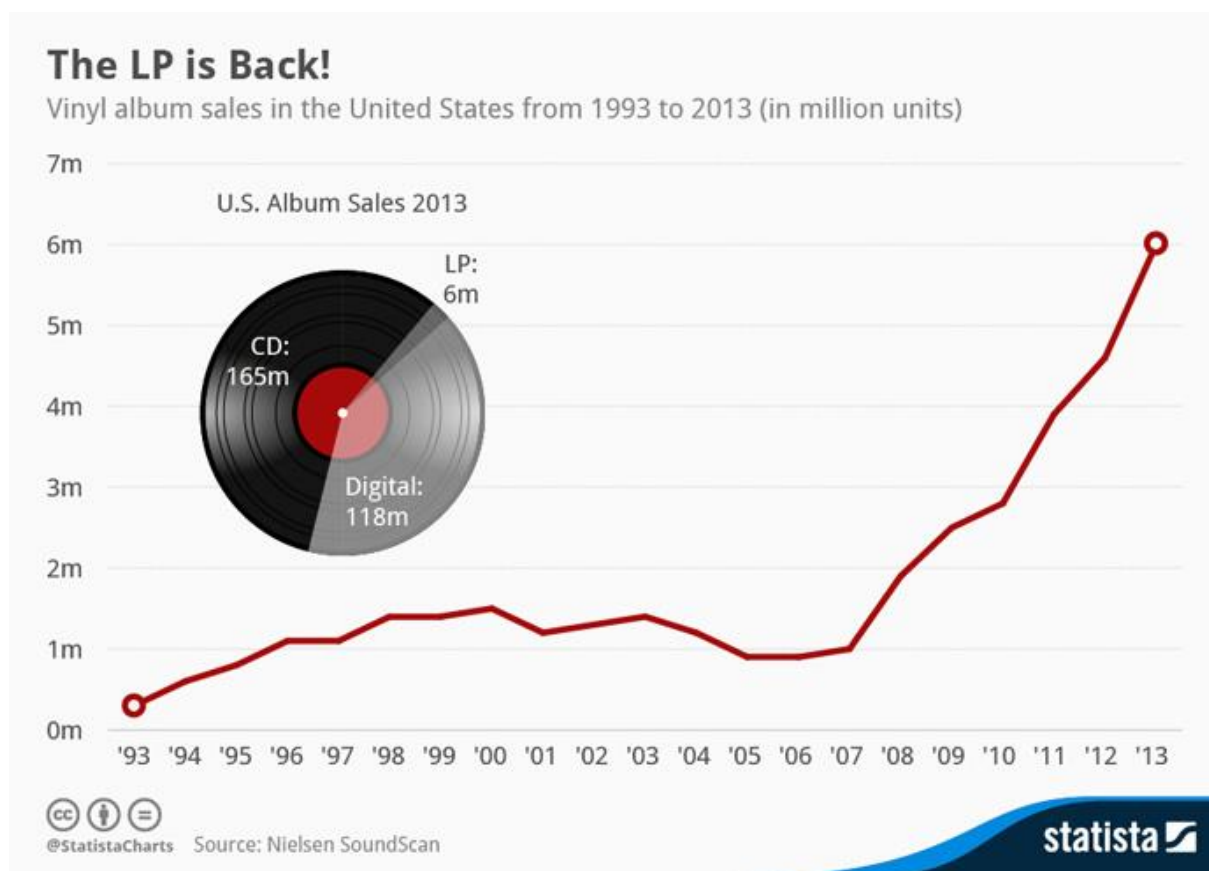
- Ventes sur supports dédiés (vinyle, CD-Audio, SACD, etc.) : - 72 % par rapport à 2002.
- Ventes totales (supports dédiés et soniels - phonogramme non lié à un support dédié un fichier informatique audio) : - 62 % par rapport à 2002.

Globalement la France a suivi la courbe mondiale avec deux ou trois ans de retard. L'achat d'un support dédié n'est plus, aujourd'hui, qu'une modalité parmi de nombreuses autres d'écouter de la musique. Les chiffres de 2014 confirment ces orientations.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Les chiffres proviennent du SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique) : <http://www.snepmusique.com/fr/>, <http://www.disqueenfrance.com>

<sup>5</sup> <http://www.snepmusique.com/actualites-du-snep/bilan-de-lannee-2014/>

L'année 2013 a vu une grande profusion d'articles et de communication sur le renouveau du vinyle<sup>6</sup> ce qui semblerait contredire la baisse des ventes des supports.



Chiffres Nielsen Soundscan<sup>7</sup>

C'est quelque chose de réel en valeur absolue. On a vendu 115 000 vinyles en 2007 et on est passé à 329 000 en 2012. Les ventes ont été multipliées par trois. Mais en valeur relative, cela reste un marché de niche puisque sur le total du marché, ça fait 0,4%.<sup>8</sup>

Antonie Cartier

... le vinyle connaît une seconde jeunesse également en Allemagne, ce support représente 2% du marché de la musique et affiche une belle percée (+47,2% d'une année sur l'autre).<sup>9</sup>

SNEP

Les ventes de vinyles progressent mais restent marginales : 1,6 % du CA des ventes, soit un quasi triplement depuis 2010 (471 000 unités en 2013 & 168 000 en 2010).<sup>10</sup>

SNEP

S'il y a bien une augmentation des ventes de supports vinyle, elles restent marginales. C'est un marché de niche. Ce renouveau révèle des aspects inattendus dans une industrie qui n'a

<sup>6</sup> Par exemple : <http://culturebox.francetvinfo.fr/musique/evenements/disques-vinyles-le-premier-fabricant-francais-confirme-le-boom-157711>

<sup>7</sup> <http://theweek.com/article/index/254901/the-baffling-revival-of-the-vinyl-lp>

<sup>8</sup> Antonie Cartier, directrice des affaires économiques du SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique) cité par France Info 21 juin 2013 « Le vrai du faux », <http://www.franceinfo.fr/emission/le-vrai-du-faux/2012-2013/est-il-vrai-que-les-ventes-de-disques-vinyles-explosent-06-21-2013-07-50>

<sup>9</sup> <http://www.snepmusique.com/actualites-du-snep/le-marche-de-la-musique-en-allemande-retrouve-la-croissance/>

<sup>10</sup> SNEP, L'économie de la production musicale édition 2014, page 8

<http://www.snepmusique.com/wp-content/uploads/2014/06/SNEP-2014-GUIDE-ECO-WEB2.pdf>



plus les outils de production pour répondre à cette demande. Lire à ce sujet l'article de Brice Miclet : *Retour en grâce du vinyle ? Pas si vite.*<sup>11</sup> Cela a également des conséquences dans les médiathèques puisque certaines remettent des vinyles dans le circuit du prêt (voir plus loin Retours d'expériences).

Cette chute des ventes de CD-Audio annonce-t-elle la fin des supports dédiés ? Elle annonce certainement la fin d'un âge d'or du disque que l'on peut faire débuter dans les années 60 (fin des concerts publics pour des artistes importants : Glenn Gould 1964, Beatles 1966). Cette baisse n'est toujours pas terminée ; ni en France (voir plus haut), ni aux USA.<sup>12</sup> Pour des raisons explicitées plus loin (voir Annexes : Impact sensitif), je ne crois pas à la disparition totale des supports. Il restera un marché pour les phonogrammes sur supports dédiés. C'est déjà ce qui se passe avec le vinyle. La question est plutôt de savoir à quel niveau se situeront les ventes des différents supports : CD-Audio ? vinyles ? SACD ? Etc.

## La musique, ce n'est pas que la musique enregistrée

La filière de la musique enregistrée (production phonographique) n'est pas la seule dans le secteur de la musique. La filière spectacle vivant (entrepreneur de spectacles) si elle n'échappe pas à des questionnements (intermittents par exemple) et à des restructurations liées à Internet se porte plutôt bien en nombre de spectacles, de spectateurs et de recettes.

SPECTACLES DE VARIÉTÉS ET DE MUSIQUES ACTUELLES						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Représentations (unités)</b>	<b>35 238</b>	<b>39 640</b>	<b>40 317</b>	<b>40 496</b>	<b>44 860</b>	<b>50 868</b>
à entrées payantes	30 313	34 331	34 094	34 963	38 813	43 693
à entrées gratuites	4 925	5 309	6 223	5 533	6 047	7 175
<b>Entrées des représentations à entrées payantes (unités)</b>	<b>16 127 063</b>	<b>16 965 313</b>	<b>16 028 908</b>	<b>19 415 466</b>	<b>20 441 416</b>	<b>21 712 790</b>
payantes	14 855 617	15 502 910	14 593 437	17 893 807	18 803 549	19 979 888
gratuites	1 271 446	1 462 403	1 435 471	1 521 659	1 637 867	1 732 902
<b>Recettes de billetterie</b>						
<b>et contrats de cession HT (milliers d'euros)</b>	<b>425 450</b>	<b>480 450</b>	<b>427 452</b>	<b>605 426</b>	<b>611 313</b>	<b>649 647</b>
des représentations à entrées payantes	417 301	470 761	415 216	593 389	598 704	635 099
des représentations à entrées gratuites	8 149	9 689	12 236	12 037	12 609	14 548

Source : CNV/DEPS

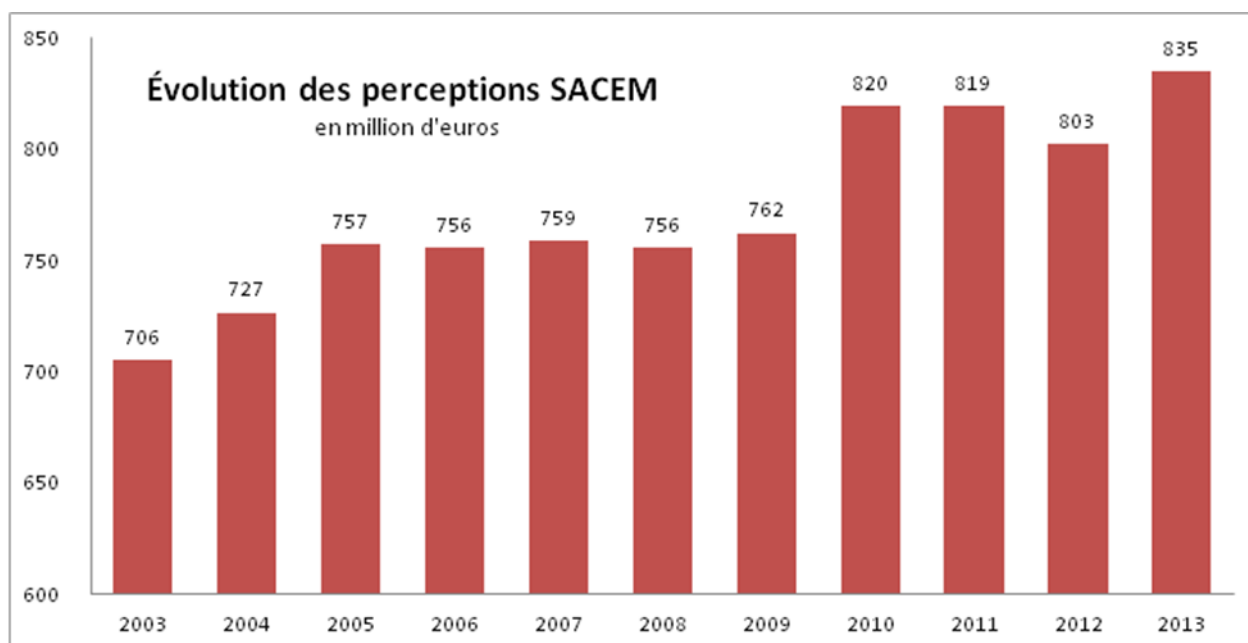
Source et chiffres ministère<sup>13</sup>

La filière édition graphique ou musique (troisième filière) a dû profondément se réorganiser autour des nouveaux débouchés permis par Internet pour les œuvres. Mais contrairement au disque, les sommes globales perçues par la SACEM (on y retrouve les droits de reproduction pour le CD-Audio) n'ont pas connu de baisse significative.

<sup>11</sup> <http://rue89.nouvelobs.com/rue89-culture/2014/08/11/retour-grace-vinyle-si-vite-254122>

<sup>12</sup> <http://www.billboard.com/biz/articles/news/digital-and-mobile/5855162/digital-music-sales-decrease-for-first-time-in-2013>

<sup>13</sup> [http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/62893/481979/version/3/file/Chiffres+cl%C3%A9s+2013\\_Art+lyrique+musique.pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/62893/481979/version/3/file/Chiffres+cl%C3%A9s+2013_Art+lyrique+musique.pdf)



Source : SACEM<sup>14</sup>

On pourrait s'étonner de brusques soubresauts dans cette courbe. Ils ne sont que les conséquences du changement de modèle.

En 2010, la très nette hausse de la perception des droits auprès des utilisateurs de musique, enregistrée par la Sacem, est principalement liée à des régularisations exceptionnelles dans le secteur des médias. Les autres secteurs de perception connaissent des évolutions contrastées.<sup>15</sup>

## Nouveaux usages de la musique

### La musique : produit culturel le plus « consommé »

Les chiffres de la musique enregistrée pourraient laisser croire que la musique a perdu, depuis les années 2000, de l'importance dans les pratiques culturelles des Français. Les chiffres des autres filières nous ont montré qu'il n'en était rien. Ce constat est vérifié par les études : les Français n'ont jamais « consommé » autant de musique. « L'Analyse rétrospective des résultats des cinq éditions de l'enquête Pratiques culturelles »<sup>16</sup> que le ministère de la Culture et de la Communication a réalisée à partir des différentes enquêtes depuis le début des années 1970 donne de précieuses indications.

<sup>14</sup> <http://www.sacem.fr/cms/home/la-sacem/rapports-activite>

<sup>15</sup> Page 20,

[http://www.sacem.fr/files/content/sites/fr/files/mediatheque/sacem/presse/rapport\\_activite/Sacem\\_rapport\\_activite\\_2010\\_bd.pdf](http://www.sacem.fr/files/content/sites/fr/files/mediatheque/sacem/presse/rapport_activite/Sacem_rapport_activite_2010_bd.pdf)

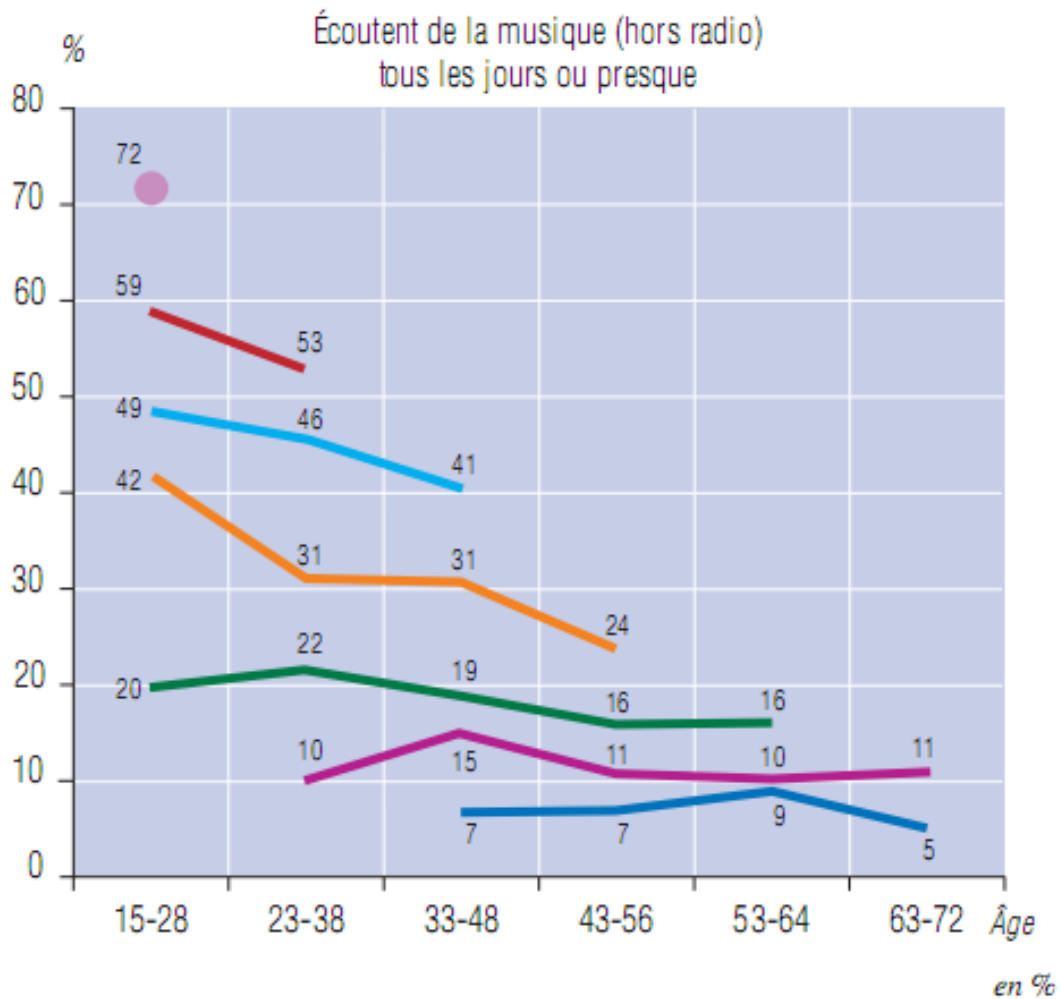
<sup>16</sup> Olivier Donnat, Pratiques culturelles, 1973-2008, Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales, DEPS 2011  
<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/evolution73-08/CE-2011-7.pdf>

Tableau 1 – Évolution des pratiques culturelles et médiatiques\*, 1973-2008

Sur 100 Français de 15 ans et plus	1973	1981	1988	1997	2008
<b>Regardent la télévision</b>	<b>88</b>	<b>91</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>98</b>
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	65	69	73	77	87
<i>dont : 20 heures ou plus par semaine</i>	29	35	39	42	43
Durée moyenne d'écoute (en heures par semaine)	16	16	20	22	21
<b>Écotent la radio</b>	<b>89</b>	<b>90</b>	<b>85</b>	<b>88</b>	<b>87</b>
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	72	72	66	69	67
Durée moyenne d'écoute (en heures par semaine)	17	16	18	17	15
<b>Écotent de la musique (hors radio)</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>76</b>	<b>81</b>
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	9	19	21	27	34
<b>Lisent un quotidien</b>	<b>77</b>	<b>71</b>	<b>79</b>	<b>73</b>	<b>69</b>
<i>dont : tous les jours ou presque</i>	55	46	43	36	29
<b>Ont lu au moins 1 livre</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>70</b>
1 à 9	24	28	32	35	38
10 à 19	17	18	18	17	15
20 et plus	28	26	24	19	16
Nsp	1	2	1	2	1
<b>Sont inscrits et ont fréquenté une bibliothèque</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
<b>Ont pratiqué en amateur</b>					
Musique ou chant dans une organisation ou avec des amis	5	5	8	10	8
Une activité artistique autre que musicale <sup>1</sup>	11	13	17	23	22
<i>dont : écrire poèmes, nouvelles...</i>	3	4	6	6	6

Source : Donnat, 2011

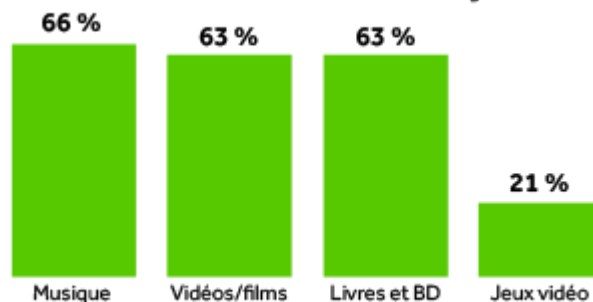
La pratique culturelle qui a le plus progressé entre 1970 et 2008 c'est l'écoute de la musique (hors radio) devant la télévision. Cette progression importante (de 66 % à 81 %) recouvre de grandes disparités : la plus marquante est l'aspect générationnel. Ce ne sera une surprise pour personne mais les chiffres confirment l'idée suivante : non seulement ce sont les jeunes (15-24 ans) qui écoutent le plus de musique mais chaque génération de jeunes écoute plus de musique que la génération précédente. Pour les médiathèques c'est un apparent paradoxe puisque c'est précisément la population que l'on voit le moins.



Source : Donnat, 2011

De nombreuses études et rapports vont dans le même sens et confirment comme l'analyse Olivier Donnat l'importance de plus en plus grande de la « consommation » de la musique. En voici quelques autres.

### Produits culturels : la consommation moyenne des Français

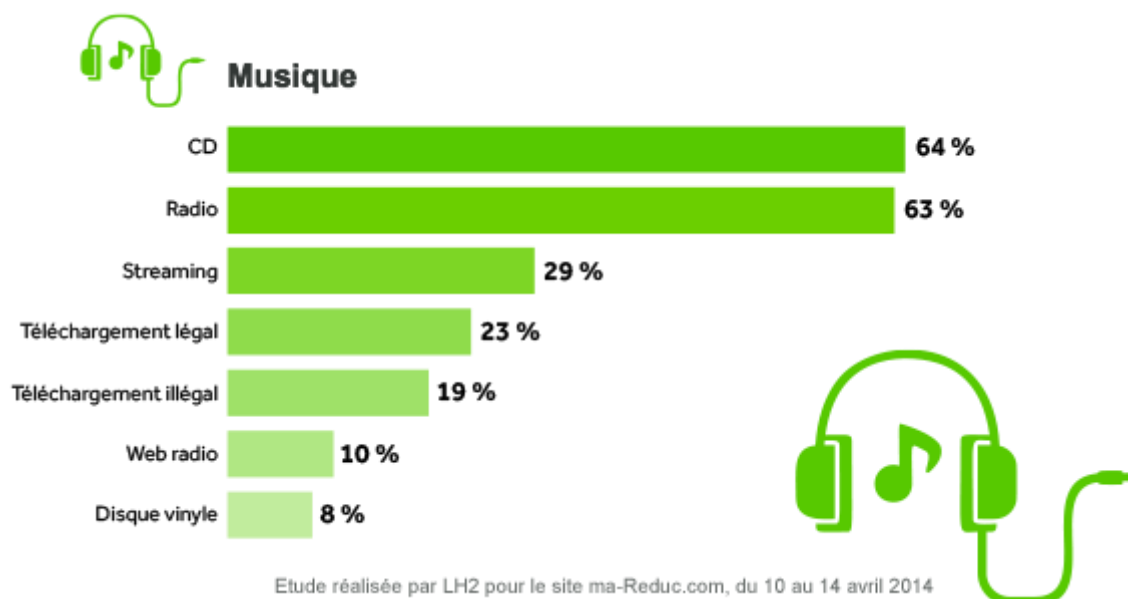


Etude réalisée par LH2 pour le site ma-Reduc.com, du 10 au 14 avril 2014

Étude réalisée par l'Institut de sondage LH2 (ancien Louis Harris) pour le site ma-reduc.com<sup>17</sup>

La musique est le produit culturel le plus « consommé » par les Français.

<sup>17</sup> <http://www.ma-reduc.com/presse.php?infographie=les-francais-et-les-produits-culturels>



Dans la pratique de la musique, il est intéressant de remarquer que si les ventes de CD-Audio ont fortement baissé, le CD-Audio reste encore (pour combien de temps ?) dans cette étude très récente la modalité la plus utilisée pour écouter de la musique. Ce que met en évidence le schéma ci-dessus c'est **la grande diversité des modalités de l'écoute musicale. C'est une caractéristique de notre époque.** On remarquera les 8 % du disque vinyle en conformité avec les chiffres évoqués plus haut. Le vinyle n'a pas disparu mais il est marginal. C'est une modalité parmi d'autres.

L'HADOPI fit les mêmes constatations en juin 2014.

La musique et la lecture, activités culturelles les plus appréciées par les internautes français.<sup>18</sup>

Le musique est le bien culturel le plus consommé en dématérialisé.<sup>19</sup>

Un récent sondage de la SACEM donne des résultats similaires.<sup>20</sup>

<sup>18</sup> <http://www.hadopi.fr/sites/default/files/page/pdf/consommation-illicite-depenses-culturelles-RAPPORT.pdf> p.36

<sup>19</sup> Ibid. p.61

<sup>20</sup> Sondage Sacem en partenariat avec la Spré (Adami, Spedidam, SSCP, SPPF) et Mood Média réalisé par Ipsos MediaCT [http://www.sacem.fr/files/content/sites/fr/files/mediatheque/sacem/presse/etudes/etudes\\_francais\\_musique\\_lieux\\_de\\_vente\\_fev\\_2014.pdf](http://www.sacem.fr/files/content/sites/fr/files/mediatheque/sacem/presse/etudes/etudes_francais_musique_lieux_de_vente_fev_2014.pdf)

Communiqué et synthèse : <http://www.sacem.fr/FOPProxyServlet?pageKey=les-francais-et-la-musique-fevrier2014>

## Les Français et la musique

LA MUSIQUE EST AU CŒUR DE LA VIE DES FRANÇAIS



**99%**  
des Français écoutent de la musique

et

**3 Français sur 4**  
ne pourraient pas s'en passer



2 février 2014 Midem 2014 // Conférence de presse

sacem **F** 4

Source SACEM

La SACEM est dans son rôle quand elle insiste sur l'importance de la musique mais le chiffre de 99 % reste impressionnant comme le fait que « 3 Français sur 4 ne pourraient pas s'en passer ».

## Les Français et la musique

TOUS LES FRANÇAIS ÉCOUTENT DE LA MUSIQUE ET SUR UNE DIVERSITÉ D'APPAREILS

En voiture, à la maison, pour plus de 60 % des Français, c'est presque tous les jours !



**65%**  
des Français écoutent  
de la musique **en**  
**voiture**, tous les jours  
ou presque



**61%**  
des Français écoutent de  
la musique **à la maison**,  
tous les jours ou presque

**1**

autoradio (68%)

**2**

ordinateur (59%)

**3**

radio (56%)

**4**

chaîne hifi (42%)

**5**

télévision (39%)

**6**

smartphone (31%)

\*3,8 en moyenne

2 février 2014 Midem 2014 // Conférence de presse

sacem **F** 5

Source SACEM

Cet écran confirme la grande diversité des modalités.

À l'ère du numérique, la réception de la musique est sujette à un tournant marqué par l'hétérogénéité des pratiques de consommation des individus. En effet, plus de 14 ans après l'émergence du téléchargement de musique en ligne, il existe de multiples façons d'interagir avec la musique. Le CD, dont l'existence a pourtant été menacée par les fichiers numériques, demeure l'objet standard d'écoute. Le MP3 - et autres fichiers numériques - continue de prospérer et de se diffuser à travers de nombreux supports. La cassette à bande magnétique refait même surface dans des marchés de niche (musiques punks, électronique, métal) ; et le disque vinyle vit une renaissance impressionnante en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

Raphaël Nowak <sup>21</sup>

L'importance de la musique dans les pratiques culturelles se traduit clairement par la place qu'elle occupe sur le réseau Internet. Sur les dix vidéos les plus regardées sur YouTube, neuf sont des vidéos musicales (30/10/2014). <sup>22</sup> Si l'on regarde les pages ou comptes les plus suivis sur les principaux réseaux sociaux :

- Facebook, quatre pages de musiciens dans les dix premiers (30/10/2014) ;
- Twitter, sept comptes de musiciens dans les dix premiers (30/10/2014). <sup>23</sup>

Dans Freebase, <sup>24</sup> une base de données utilisée pour le *knowledge graph* de Google, <sup>25</sup> les informations autour de la musique occupent la première place loin devant les livres :

- Music /music, Topics 29 M, Facts 204 M ;
- Books /book, Topics 6M, Facts 15M.

L'écoute de la musique n'est pas la seule façon d'interagir avec la musique. On peut distinguer trois possibilités non exclusives : auditeur (on écoute), artiste-interprète (on joue) et auteur (on crée). Les technologies (par exemple ; MAO, Musique Assistée par Ordinateur) ont facilité l'approche de ces trois possibilités en rendant plus floues leurs frontières. Il est possible aujourd'hui dans certaines esthétiques (musiques électroniques, D-Jing, remix, etc.) de ne pas passer par un apprentissage long d'une maîtrise gestuelle pour créer. La question n'est pas ici de discuter la qualité des œuvres ainsi créées mais de constater que la création est rendue possible pour pratiquement chacun, même à partir d'un *smartphone*. C'est l'idée du Web 2.0 appliquée à la musique, tout le monde peut être créateur (c'est la vieille idée du mouvement *Punk : Do It Yourself*). Les études montrent que s'il y a une baisse de vente des supports de musique enregistrée, il n'y a pas de baisse de la pratique en amateur et donc de vente d'instruments. <sup>26</sup> « Des pratiques en amateur plus nombreuses et mieux réparties

---

<sup>21</sup> Nowak Raphaël, « Consommer la musique à l'ère du numérique : vers une analyse des environnements sonores », *Volume !* 1/ 2013 (10:1), p. 227-228, URL : [www.cairn.info/revue-volume-2013-1-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-volume-2013-1-page-227.htm).

<sup>22</sup> [https://www.youtube.com/playlist?list=PLirAqAtI\\_h2r5q8xGajEwdXd3x1sZh8hC](https://www.youtube.com/playlist?list=PLirAqAtI_h2r5q8xGajEwdXd3x1sZh8hC)

<sup>23</sup> [http://fanpagelist.com/category/top\\_users/view/list/sort/followers/](http://fanpagelist.com/category/top_users/view/list/sort/followers/)

<sup>24</sup> <https://www.freebase.com/>

<sup>25</sup> <http://www.google.com/insidesearch/features/search/knowledge.html>

<sup>26</sup> <http://www.irma.asso.fr/LE-MARCHE-DES-INSTRUMENTS-DE>

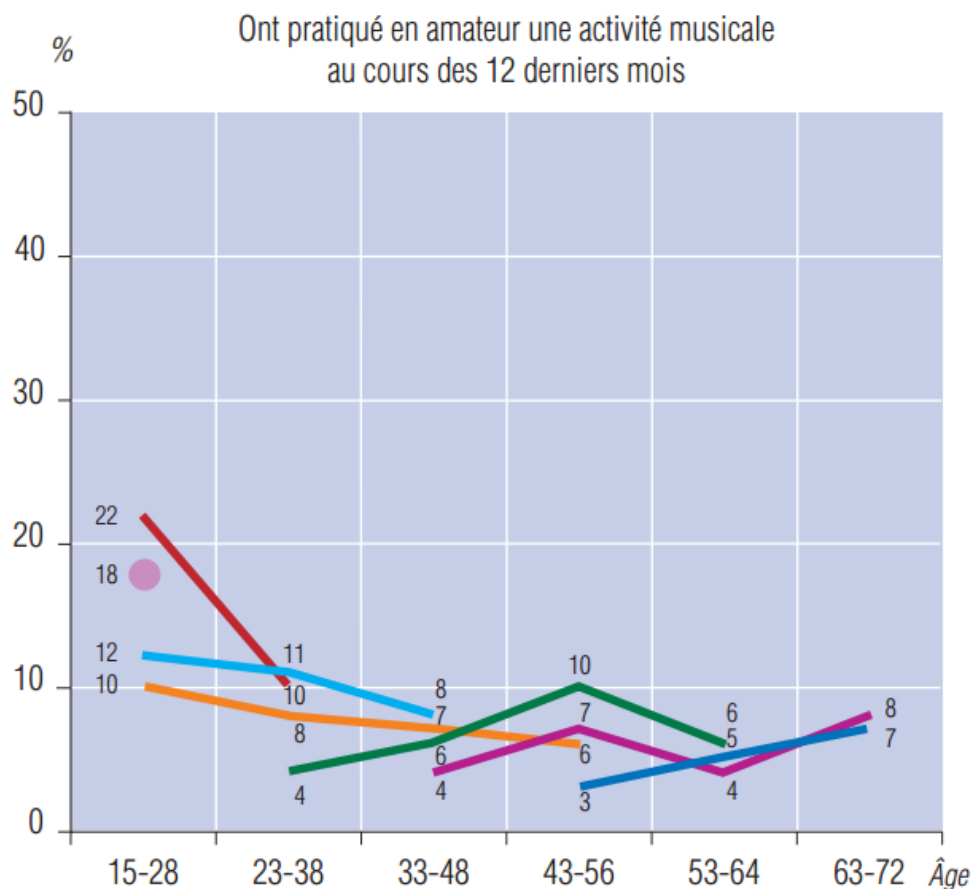
<http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/chiffres-cles2010/15-commerce-exterieur-2010.pdf>

<http://www.sacem.fr/cms/home/la-sacem/derniers-communiques-2011/gouts-musicaux-histoire-generation>

Les pratiques musicales à l'ère des TIC, novembre 2011 - Adrien Souquet

<http://www.marsouin.org/> et <http://www.marsouin.org/spip.php?article457>

socialement. »<sup>27</sup> Cela conduit à l'avènement des proam (Professionnels-Amateurs),<sup>28</sup> c'est « L'ère de la composition » annoncée par Jacques Attali.<sup>29</sup>



Source : Donnat, 2011

Il faudra en tirer les conséquences pour les bibliothèques. Certaines offrent déjà des services divers non plus uniquement pour les auditeurs mais également pour les artiste-interprètes et les auteurs : instrument à disposition, partitions, formations MAO, etc.

L'action des bibliothèques dans ce domaine pourrait prendre trois directions principales, sans qu'il soit nécessaire de toutes les emprunter en même temps : d'abord, venir partager et échanger autour de la musique ; ensuite, venir jouer et partager sa musique ; enfin, venir apprendre et enseigner la musique. Ces trois axes s'inscrivent dans les missions culturelles, éducatives et sociales des médiathèques.<sup>30</sup>

Xavier Galaup

<sup>27</sup> Donnat, 2011

<sup>28</sup> <http://www.demos.co.uk/files/proamrevolutionfinal.pdf>

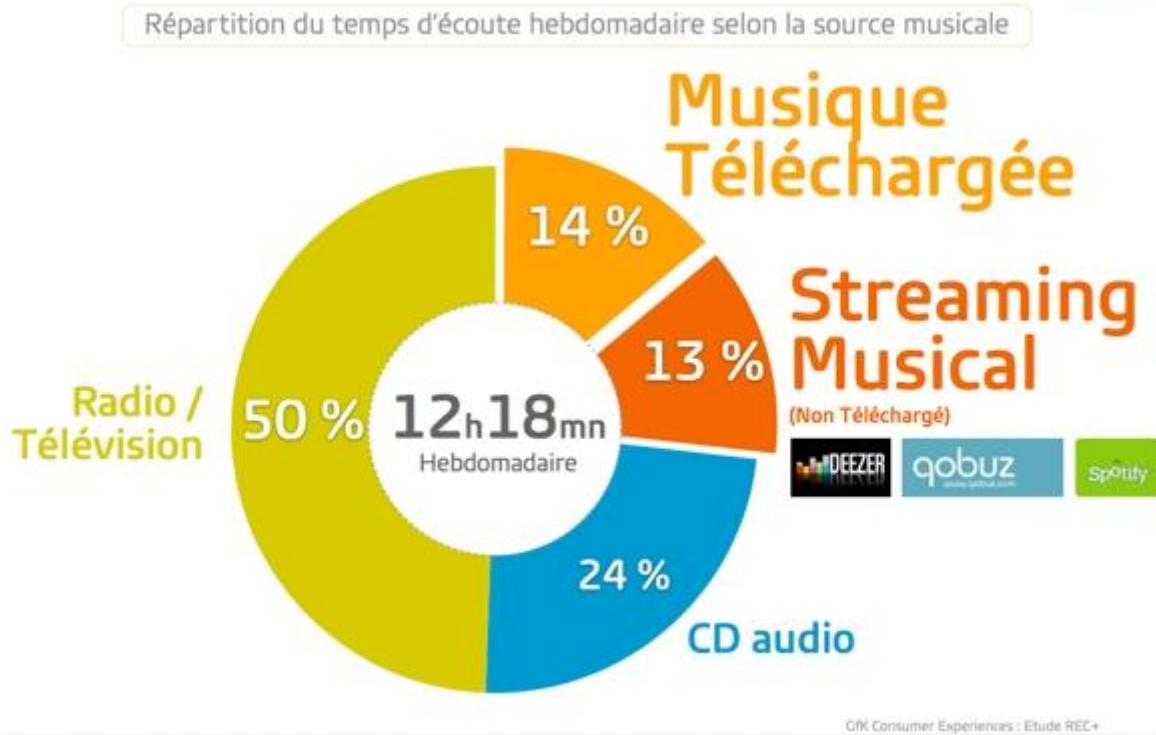
<sup>29</sup> Attali, 1977

<sup>30</sup> Galaup, Xavier. L'espace musical, troisième lieu. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 2, 2014 Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0122-011> [consulté le 25 octobre 2014].



## La montée en puissance du *streaming*

Cette profusion de nouvelles technologies, de nouveaux produits et de nouveaux services suscite de nouveaux comportements (ou l'inverse). Une des nouveautés majeures introduite par Internet est la possibilité de télécharger phonogramme par phonogramme (plutôt que œuvre par œuvre) sans support. Une tendance forte se dégage c'est l'importance de plus en plus grande du *streaming* (lecture par flux).



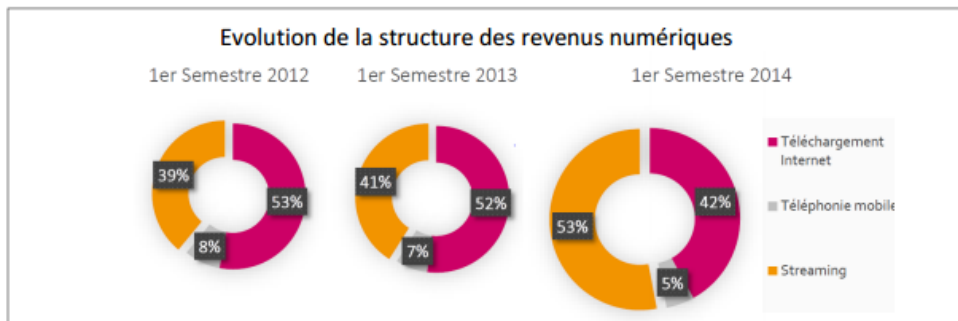
Source GfK<sup>31</sup>

<sup>31</sup> Rapport sur l'état du marché des biens numériques en 2012, GfK  
<http://www.01net.com/editorial/586195/le-cd-definitivement-enterrer-par-la-musique-dematerialisee/>

## CONFERENCE DE PRESSE DU SNEP : RESULTATS 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2014

### Le streaming monte en puissance sur le marché français de la musique

- Le streaming séduit de plus en plus : **70%** des consommateurs de musique en ligne ont écouté un titre en streaming au cours du derniers mois. **Au sein du marché numérique (+ 1.1%), les revenus du streaming dépassent désormais ceux du téléchargement à l'acte.**



- **Les revenus issus des abonnements** représentent à eux seuls les **2/3 du chiffre d'affaires du streaming** en et plus d'**1/3 du chiffre d'affaires du marché numérique**. Plus de **2 M** de français sont aujourd'hui abonnés à un service de streaming audio.
- C'est d'ailleurs pour refléter la montée en puissance de ces nouveaux usages que le SNEP et ses partenaires ont lancé le **Top Streaming** au début du mois de septembre.

Au 1er semestre 2014, avec un chiffre d'affaires de 197,7 millions d'euros, le marché français fléchit de 9,2%. Ce résultat est la conjugaison de la baisse attendue des ventes physiques (-13,6%) et pour la 1ère fois, de celles de téléchargements à l'acte (-18%).<sup>32</sup>

SNEP

Le streaming devient le premier usage en ligne avec une croissance de + 40%. Le streaming franchit le cap des 50% des ventes numériques. Avec un chiffre d'affaires en hausse de 40% et un gain de 12 points par rapport à l'an dernier, il est à lui seul le moteur de la croissance des ventes de musique numérique.<sup>33</sup>

SNEP

Les chiffres du SNEP pour l'année 2014 publiés au MIDEM 2015 amplifient cette tendance.<sup>34</sup>

Cela a des conséquences sur les autres formes de distribution :

- Les ventes de musique en téléchargement sur l'iTunes Store chutent pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2014<sup>35</sup>
- Spotify a arrêté le téléchargement.<sup>36</sup>

Le site le plus utilisé en France, et de très loin, pour écouter de la musique en *streaming* est YouTube.

<sup>32</sup> <http://www.snepmusique.com/wp-content/uploads/2014/09/DP-Chiffres-SNEP-1er-Semestre-2014.pdf>

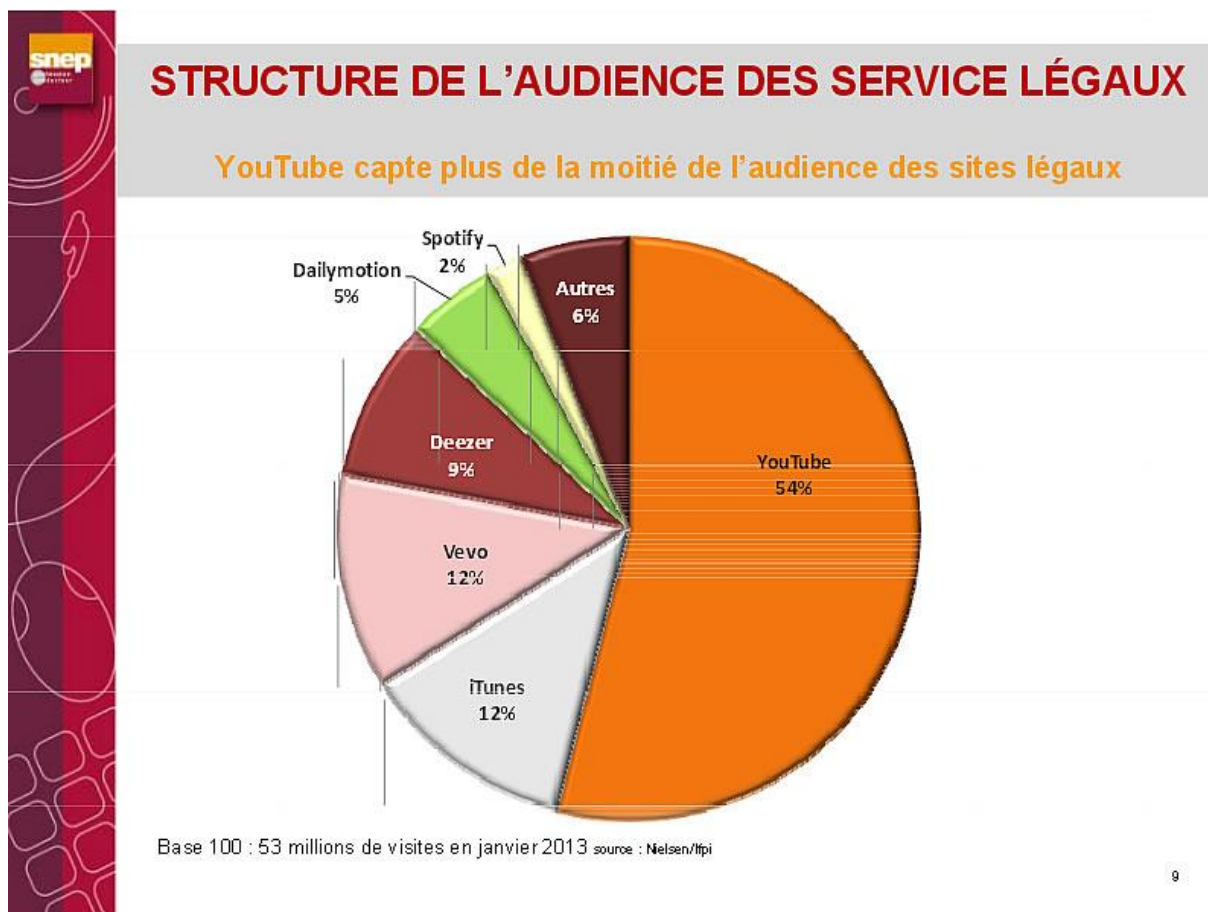
<sup>33</sup> <http://www.snepmusique.com/wp-content/uploads/2014/04/SNEP-2-PAGES-PRESSE-1er-trim-2014.pdf>

<sup>34</sup> <http://www.snepmusique.com/actualites-du-snep/bilan-de-lannee-2014/>

<sup>35</sup> <http://online.wsj.com/articles/itunes-music-sales-down-more-than-13-this-year-1414166672>

<sup>36</sup> <http://www.spotify.com/fr/help/faq/purchases/download-store-changes/>

<http://www.rue89.com/rue89-culture/2013/01/04/discrettement-spotify-ferme-son-service-de-telechargement-238314>



SNEP<sup>37</sup>

Chez les jeunes publics, l'écoute en streaming sur YouTube est une pratique systématique.

... on est train de faire une enquête sur un gros projet de recherche que je dirige sur la musicalisation du quotidien en particulier mais pas seulement sur les jeunes publics... on est en train de faire des enquêtes auprès de collégiens et de lycéens, toutes classes confondues de la 6<sup>e</sup> à la terminale pour savoir quel est leur rapport à la musique ? On se rend compte que chez tous, mais absolument tous, le mode dominant et archi dominant de consommation musicale passe par YouTube. Voilà, c'est comme ça. La porte d'entrée à la musique aujourd'hui c'est YouTube... Il y a plein de stratégies autour de YouTube pour ensuite re-singulariser ou re-isoler la musique par rapport à l'image. Ils m'ont montré sur un écran comment ils utilisaient tous, je dis bien tous, le mp3 YouTube Converter qui permet effectivement de remettre la musique sur son mp3 mais tout passe systématiquement par YouTube.<sup>38</sup>

... dans les enquêtes dont je parlais qu'on est en train de mener auprès des jeunes publics, je peux vous dire que les quatre items que les jeunes ne comprennent pas - quand je dis « jeunes » c'est de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> - c'est : autoradio, platine vinyle, médiathèque et puis j'ai oublié quel était le quatrième.<sup>39</sup>

La présence des bibliothèques sur YouTube est donc quasi obligatoire.

<sup>37</sup> CONFÉRENCE DE PRESSE DU SNEP 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2013 <http://www.snepmusique.com/wp-content/uploads/2013/05/Pr%C3%A9sentation-chiffres-du-march%C3%A9-musique-enregistr%C3%A9-1er-trimestre-2013.ppt>

<sup>38</sup> France Culture Sur écoutes par Elizabeth Tchoungui, émission du 1<sup>er</sup> mars 2014 Musiques dans les nuages <http://www.franceculture.fr/emission-sur-ecoute-musiques-dans-les-nuages-2014-03-01> 23:30

<sup>39</sup> Ibid. 46 :00

## Nouveaux comportements de découvertes

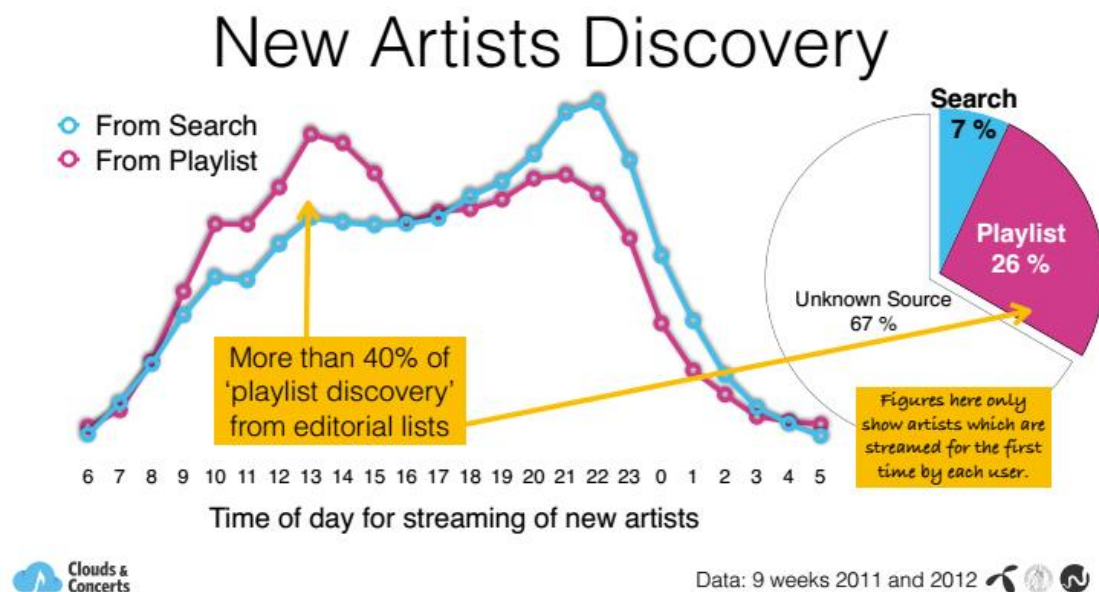
Les bibliothèques se sont construites en grande partie sur l'idée de faciliter l'accès aux œuvres. En 2014, Deezer annonce 35 millions de titres dans son catalogue.<sup>40</sup> Le problème de l'accès est donc techniquement réglé (pas forcément celui de l'accédant). Mais que faire quand tout est disponible ? « ... seuls contre tant d'art » écrivait Paul Valéry.<sup>41</sup> Aujourd'hui si l'utilisateur a le choix, il a surtout l'embarras du choix.

A l'ère de la profusion d'informations et de propositions émanant des réseaux sociaux, des plateformes d'achat et de billetterie en ligne, les publics ont désormais un accès instantané à une surabondance d'offres culturelles. De façon étonnante, cet « hyper-choix » est anxiogène, vécu par le public comme un frein dans 80% des cas. Instantanéité, hyper choix, innovation : la culture se consomme-t-elle autrement ?

...

Au moment de faire son choix, l'individu « e-perdu » est en attente d'accompagnement, de recommandation et de curation. Le modèle des classements par « meilleures ventes » est révolu : ainsi, 78% des européens souhaitent être orientés dans leurs achats de livres vers leurs auteurs favoris.<sup>42</sup>

La recommandation, sous toutes ses formes, est donc plus utilisée que la « recherche pure » par les internautes. Sur l'exemple ci-dessous, ce sont les *playlists* qui sont les outils de découverte les plus utilisés préférentiellement à la recherche pure.



Étude norvégienne<sup>43</sup>

<sup>40</sup> <http://www.deezer.com/company>

<sup>41</sup> Paul Valéry, « Le problème des musées », in Œuvres, Pièces sur l'art, t. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, p. 1290-1293.

<sup>42</sup> Synthèse : [http://www.forum-avignon.org/sites/default/files/editeur/Synthese\\_Enquete\\_2014\\_Consommateurs\\_Kurt\\_Salmon\\_pour\\_Forum\\_davignon\\_V18061\\_4.pdf](http://www.forum-avignon.org/sites/default/files/editeur/Synthese_Enquete_2014_Consommateurs_Kurt_Salmon_pour_Forum_davignon_V18061_4.pdf)

Étude complète : [http://www.forum-avignon.org/sites/default/files/editeur/140619\\_Support\\_Kurt\\_Salmon\\_Matinale\\_FA.pdf](http://www.forum-avignon.org/sites/default/files/editeur/140619_Support_Kurt_Salmon_Matinale_FA.pdf)

<sup>43</sup> [http://www.hf.uio.no/imv/english/research/projects/cloudsandconcerts/publications/skipping\\_120514.pdf](http://www.hf.uio.no/imv/english/research/projects/cloudsandconcerts/publications/skipping_120514.pdf)  
<http://www.hf.uio.no/imv/english/research/projects/cloudsandconcerts/>

Les administrateurs de Calice 68 <sup>44</sup> qui utilise le catalogue MusicMe confirment que leurs usagers utilisent plus les radios créées par les bibliothécaires que la recherche pure. <sup>45</sup>  
Conséquence : alors que les catalogues sont gigantesques, une partie n'est jamais écoutée.

Hugo Bon : « aujourd'hui, 1% des artistes génèrent 70% des revenus. Sur Spotify, 20% du catalogue n'a jamais été écouté. Et la part des titres écoutés moins de 100 fois est colossale. L'enjeu d'une meilleure exploitation des catalogues est très important, tant du point de vue économique que culturel. » <sup>46</sup>

La recommandation quel que soit le nom qu'on lui donne (prescription, curation, médiation, etc.) est devenue un enjeu essentiel. Les bibliothèques ont toute légitimité pour être actrices sur ce terrain.

## Oui, la musique a toute sa place en bibliothèque

Comment les bibliothèques qui remplissent des missions de service public pourraient elles être absentes et abandonner la musique, alors même que la pratique de la musique par les Français sous toutes les formes (auditeur, artiste, auteur) continue à se développer ? Ce n'est pas possible. Leur mission est essentielle car elles offrent des alternatives au secteur marchand. C'est le sens du « Manifeste de l'ACIM : *La musique a toute sa place en bibliothèque* » publié en 2011.

Enfin il nous semble important que les médiathèques continuent de jouer un rôle prépondérant dans le développement de la culture musicale à l'aide d'une offre documentaire large mais aussi de concerts et d'animations sous quelque forme que ce soit (conférences, ateliers de créations musicales, etc.). Dans certains territoires, la médiathèque est le seul point d'accès non marchand à la musique. <sup>47</sup>

**Mais le modèle sur lequel s'est construite la médiathèque des années 80 - essentiellement basée sur le prêt de supports physiques - doit changer pour être en cohérence avec les pratiques des Français.** Ces pratiques sont profondément liées à l'explosion du réseau Internet. L'évolution n'est pas terminée. Le numérique dans toutes ses déclinaisons doit être une réflexion prioritaire pour les bibliothèques musicales de la Ville de Paris.

---

<sup>44</sup> <http://calice68.mt.musicme.com/>

<sup>45</sup> Entretien téléphonique novembre 2013

<sup>46</sup> <http://www.irma.asso.fr/LE-STREAMING-MODIFIE-T-IL-LES>

<sup>47</sup> [http://www.acim.asso.fr/IMG/pdf/La\\_musique\\_a\\_toute\\_sa\\_place\\_en\\_bibliotheque.pdf](http://www.acim.asso.fr/IMG/pdf/La_musique_a_toute_sa_place_en_bibliotheque.pdf)

## Conséquences pour les bibliothèques

### Quelques aspects juridiques

Il existe clairement une tension entre les principes que met en place la Loi (le Code de Propriété Intellectuelle ou CPI) et ce qui se passe en pratique sur le terrain. Le principe essentiel de la Loi est exprimé dans l'article L122-4.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. <sup>48</sup>

Pour faire vite, si une autorisation (le consentement des ayants droits) n'a pas été demandée, tout est interdit. Il n'y a pas, par exemple, de droit de prêt pour les CD-Audio contrairement au livre où l'autorisation relève de la gestion collective (La Sofia) mise en place par la Loi <sup>49</sup> ou au DVD où l'autorisation est gérée directement par les intermédiaires. Le prêt de CD-Audio est donc sans ambiguïté illicite comme le rappelait en son temps (1998) le rapport Borzeix <sup>50</sup> ou plus récemment David El Sayegh, directeur juridique du SNEP, en 2009 aux RNBM. <sup>51</sup>

Autre curiosité annexe : les phonogrammes (disques et cassettes). D'ordinaire posés sur les rayons voisins de ceux où se trouvent les vidéos et les cédéroms, ils ne sont jamais acquis par les bibliothèques avec un droit de prêt attaché au support. Ils se distinguent donc de ce point de vue des vidéos ... <sup>52</sup>

Cela n'empêche pas les bibliothèques de continuer à en prêter. Il s'agit d'une tolérance et en aucun cas d'un vide juridique. Dans ce contexte, on comprend que les nouveaux services proposés par la numérisation et Internet complexifient les différentes situations. Certaines pratiques largement partagées sont illicites comme d'intégrer un *player* comme Deezer sur un page d'un site web ; d'autres, très proches, sont licites comme intégrer une vidéo YouTube. La numérisation du fonds bénéficie d'une exception au droit d'auteur (article 122-5 8°) <sup>53</sup> fortement encadrée qui aujourd'hui peut être lue de manières différentes. Dans l'attente d'une lecture claire, certaines bibliothèques ont choisi d'expérimenter pour être en phase avec l'environnement et les demandes de leurs usagers tout en restant attentive à l'évolution législative.

Le cadre de réflexion n'est pas limité à la France, les bibliothèques ont besoin d'une solution internationale pour les problèmes actuels liés au droit d'auteur. C'est dans ce sens que se mobilisent les organisations professionnelles. <sup>54</sup>

---

<sup>48</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278911&cidTexte=LEGITEXT000006069414>

<sup>49</sup> LOI n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs, <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000411828&categorieLien=id>

<sup>50</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/31129/254686/file/Rapport%20Borzeix%20-%20droit%20de%20pret.pdf>

<sup>51</sup> Page 29, [http://acimtyb.cluster002.ovh.net/IMG/pdf/2009\\_08\\_Bulletin\\_ACIM\\_06.pdf](http://acimtyb.cluster002.ovh.net/IMG/pdf/2009_08_Bulletin_ACIM_06.pdf)

<sup>52</sup> Rapport Borzeix p. 18 (voir aussi page 34)

<sup>53</sup> <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&idArticle=LEGIARTI000006278917&dateTexte=20081211>

<sup>54</sup> Déclaration IABD du 17 août 2014 à Lyon, <http://www.iabd.fr/2014/08/18/liabd-apporte-son-soutien-a-lifla-dans-son-action-pour-une-adaptation-du-droit-dauteur-a-lechelle-internationale/>

## Redéfinir la grille de critères

Comme l'indiquent les chiffres, il y a bien une baisse des ventes de CD-Audio, il y a bien une baisse des prêts en bibliothèque mais on n'a jamais « consommé » autant de musique. Les modes de pratiques culturelles ou de « consommation » ont changé. L'évaluation des bibliothèques doit également évoluer.

D'autant que les activités d'animation dont les concerts qui peuvent se dérouler dans les bibliothèques (festival Monte le son : <https://www.facebook.com/Monteleson.festival> et activités générales d'actions culturelles disponibles sur <http://quefaire.paris.fr/> ), si elles rencontrent un public événementiel, ne gagnent pas un public d'emprunteurs.<sup>55</sup>

Dans une problématique plus orientée vers l'utilisateur et des bibliothèques « 3<sup>e</sup> lieu » que vers le fonds, le nombre seul d'emprunteurs est-il encore l'enjeu ? Il s'agit d'un critère mais dont le poids doit baisser comme l'importance du fonds physique a déjà baissé. Il faut sans doute redéfinir la grille des critères permettant l'évaluation en rappelant que la grille n'est pas l'évaluation.

Les paramètres d'évaluation des bibliothécaires français se limitent très souvent au nombre d'inscrits et au nombre de prêts. Pourtant, il y aurait intérêt à généraliser l'usage de la norme NF/ISO 11620 d'octobre 2008, qui liste un grand nombre d'indicateurs de performance des bibliothèques. Parmi ceux-ci, au chapitre « Efficience », on peut noter l'indicateur « coût par prêt » (B.3.1.1) et l'indicateur « coût par usager » (B.3.4.1).<sup>56</sup>

---

<sup>55</sup> CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

<sup>56</sup> Carbone, Pierre. Évaluer la performance des bibliothèques. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 6, 1998 [consulté le 11 août 2014]. Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0040-005>

## Retour d'expériences

### Quelles ressources numériques ?

Il est possible de distinguer différents types de ressources disponibles :

- Ressources numériques en ligne dédiées (destinées aux bibliothèques), par exemple les ressources intégrées au catalogue Réseau Carel.<sup>57</sup>
- Ressources numériques en ligne accessibles à tous les internautes : YouTube, Deezer, Gallica, Archive.org, Digital Public Library of America, etc.
- Ressources numériques médiées (par un matériel spécifique) et dédiées (destinées aux bibliothèques) : borne Doob (ancien Automazic), borne CristalZik, borne 1D touch, etc.
- Ressources numériques médiées (par un matériel spécifique) : applications sur liseuse, tablette, etc.

Il faut différencier les ressources de la présence numérique (qui peut afficher des ressources) comme un blog, une page Facebook, un compte Twitter, etc. D'un point de vue strict, les CD-Audio par définition numérique, sont également des ressources numériques.

Les ressources numériques du Réseau Carel sont assez peu nombreuses dans le secteur de la musique :<sup>58</sup>

- Cité de la musique en ligne, devenue depuis janvier 2015 Philharmonie en ligne.
- Classical Music Library
- CristalZiK
- Harmathèque.com
- La Discothèque Naxos
- MEDICI.TV
- MusicMe
- Oxford Music Online
- VOolume

Autres ressources non intégrées au Réseau Carel :

- Doob (ancienne borne Automazic)
- 1D touch (borne plateforme de *streaming* équitable, négociation avec le Réseau Carel en cours)
- ZiklibrenBib (site collaboratif de bibliothécaires sélectionnant des œuvres diffusées en Creative Commons)
- MusicKeys (citée une fois dans le sondage suivant. La fin de ce site a été annoncée en septembre 2014. Le site n'est actuellement plus accessible).

Quelles sont les ressources utilisées dans les bibliothèques en France ?

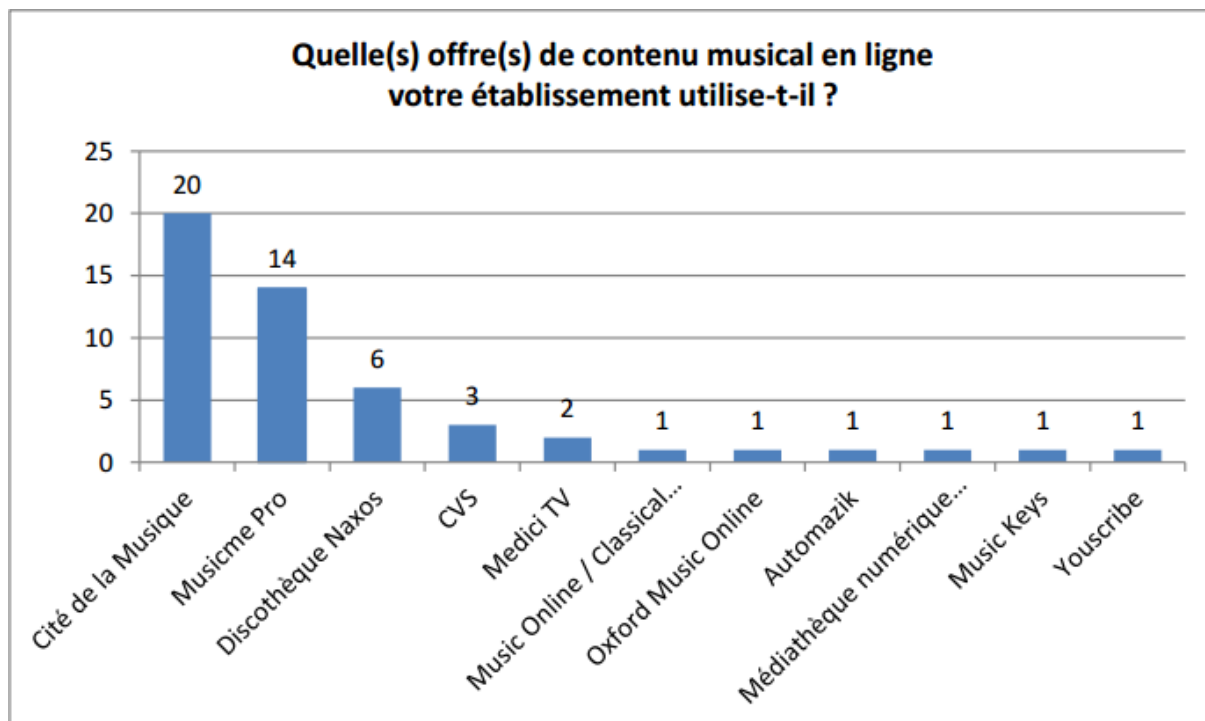
---

<sup>57</sup> <http://www.reseaucarel.org/>

<sup>58</sup> <http://www.reseaucarel.org/image-et-son>



Pour répondre à cette question, un « Sondage sur les offres de ressources musicales numériques à destination des bibliothèques » a été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la BnF et l'ACIM



BnF Partenariats <sup>59</sup>

Comme on le voit, les deux ressources les plus plébiscitées (Cité de la Musique, MusicMe Pro) sont largement devant les autres. Une autre question intéressante était posée dans ce sondage :

Question 6 : Si la BnF proposait d'autres types de ressources à destination des bibliothèques, lesquels seraient susceptibles de vous intéresser ? (108 réponses)  
L'accès à un fonds de partitions intéresse fortement les personnes ayant répondu à notre questionnaire. On sait en effet que les offres sont rares, que les partitions peuvent être chères et qu'elles sont indispensables aux écoles de musique travaillant de concert avec les bibliothèques. <sup>60</sup>

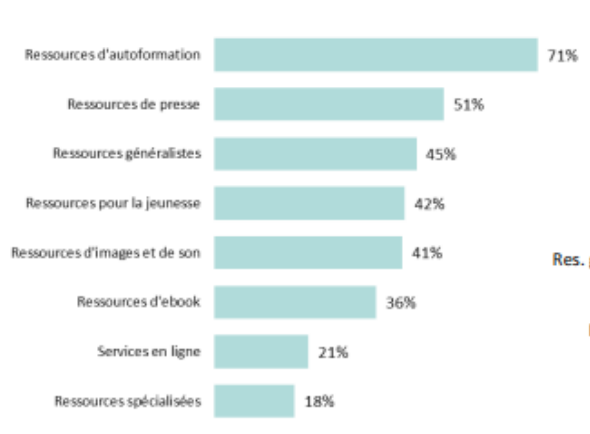
La partition permet d'occuper un des étages du schéma impact sensitif (voir Annexes). Le « Sondage sur les offres de ressources musicales numériques à destination des bibliothèques » s'intéressait, comme son titre l'indique, aux ressources musicales. Un autre document listait toutes les ressources numériques dans les bibliothèques de France : <sup>61</sup>

<sup>59</sup> Page 10, Sondage sur les offres de ressources musicales numériques à destination des bibliothèques  
[http://www.acim.asso.fr/wp-content/uploads/2013/10/Sondage\\_offres\\_num%C3%A9riques\\_musicales\\_en\\_biblio%C3%A8ques\\_oct\\_2013.pdf](http://www.acim.asso.fr/wp-content/uploads/2013/10/Sondage_offres_num%C3%A9riques_musicales_en_biblio%C3%A8ques_oct_2013.pdf)

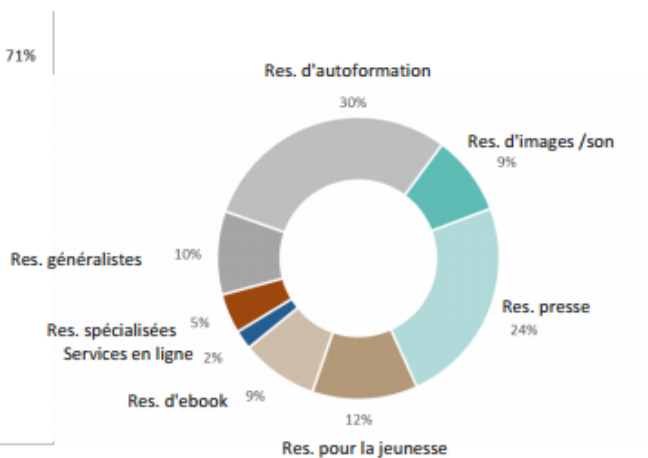
<sup>60</sup> Ibid. p. 25

<sup>61</sup> BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DONNÉES D'ACTIVITÉ 2012 SYNTHÈSE NATIONALE  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89652/671210/file/Bibliothèques-municipales-synthese2012.pdf>

**Proportion de bibliothèques proposant en 2012 des ressources numériques selon leur nature**



**Répartition des ressources numériques proposées selon leur nature**



Source : Enquête SLL sur les acquisitions de ressources numériques (2013)

Échantillon de 152 bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques, données pondérées

Lecture : Parmi les bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques, 71% proposent des ressources d'autoformation. Parmi les ressources proposées par ces bibliothèques, 30% concernent des ressources d'autoformation.

**Principales ressources proposées en 2012**

Nom de la ressource	Nature	Importance relative
Tout Apprendre	autoformation	11%
Vodeclic	autoformation	9%
Encyclopaedia Universalis	généraliste	8%
Europresse.com	presse	5%
Médiathèque Numérique	images et son	4%
Pressens	presse	4%
Universalis Junior	jeunesse	4%
Maxicours.com	autoformation	4%
PlanetNemo	jeunesse	4%
Cyberlibris Bibliovox	ebook	4%
Cité de la Musique en ligne	images et son	4%
<b>Sous total</b>		<b>60%</b>
<b>Autres ressources</b>		<b>40%</b>
<b>Total</b>		<b>100%</b>

Source : Enquête SLL sur les acquisitions de ressources numériques (2013)

Échantillon de 152 bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques, données pondérées

Lecture : « Tout apprendre » représente 11% de l'ensemble des ressources proposées.

Source <sup>62</sup>

<sup>62</sup> Ibid. p. 29

Dans les douze ressources les plus présentes dans les bibliothèques (BM et BDP) qui ont répondu à l'enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque, une seule est musicale : c'est la ressource Cité de la Musique en ligne (9<sup>e</sup> position).<sup>63</sup>

1. Tout Apprendre

109 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

81% des BM et 90% des BDP qui proposent ToutApprendre proposent cette ressource à distance.

2. Vodeclit

87 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

77% des BM et 85% des BDP qui proposent Vodeclit proposent cette ressource à distance.

3. Encyclopaedia Universalis en ligne

55 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

3% des BM et 67% des BDP qui proposent l'Encyclopaedia Universalis en ligne proposent cette ressource à distance.

4. lekiosk.com

55 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

43% des BM et 86% des BDP qui proposent Le Kiosk proposent cette ressource à distance.

5. Maxicours.com

52 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

62% des BM et 78% des BDP qui proposent Maxicours.com proposent cette ressource à distance.

6. PlanetNemo

49 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

60% des BM et 73% des BDP qui proposent PlanetNemo proposent cette ressource à distance.

7. Médiathèque Numérique

46 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

100% des BM et 100% des BDP qui proposent la Médiathèque Numérique proposent cette ressource à distance.

8. Europresse.com

38 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

93% des BM et 100% des BDP qui proposent Europresse proposent cette ressource à distance.

9. Cité de la Musique en ligne

36 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

51% des BM et 83% des BDP qui proposent la Cité de la Musique en ligne proposent cette ressource à distance.

10. NumiLog

34 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

82% des BM et 100% des BDP qui proposent Numilog proposent cette ressource à distance.

11. Universalis Junior

32 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

Cette ressource n'a été citée que par des BM, dont 3 % la proposent à distance.

12. Bibliovox (Cyberlibris)

30 bibliothèques ont déclaré proposer cette ressource en 2012 et/ou en 2013.

100% des BM et 100% des BDP qui proposent Bibliovox proposent cette ressource à distance.

## Bibliothèques sans fonds physique

Peut-on envisager aujourd'hui un espace musique dans une bibliothèque sans fonds physique ? Plusieurs expériences ont été tentées avec des résultats mitigés. La plus connue

---

<sup>63</sup> Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèque publique, Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89759/671923/file/Ressources%20num%C3%A9riques%20des%20biblioth%C3%A8ques%20publiques%20-%20avril%202014.pdf>

est sans doute celle de la bibliothèque du Chesnay (Yvelines) parce qu'elle est une des plus ancienne (ouverture le 9 juin 2009). Véronique Poyant, sa directrice, tirait plusieurs enseignements de cette expérience dans un article du BBF.<sup>64</sup>

Ressources numériques sur place vs ressources numériques à distance ? Le match est gagné avec les contenus disponibles de partout, 7 jours sur 7. Les usages sont satisfaisants et même très bons pour la presse en ligne et pour les ressources d'autoformation.

Ressources numériques musicales : une impasse ? On peut parler pour le moment d'un bilan négatif. L'arrêt de Bibliomédias a marqué la fin du téléchargement chronodégradable qui n'était absolument pas compatible avec l'environnement musical dématérialisé du moment. Le modèle proposé n'a jamais vraiment convaincu : les problèmes techniques d'installation, de compatibilité et le manque de clarté du site épuisaient les usagers avant même de pouvoir profiter des contenus musicaux... qui s'effaçaient au bout d'une semaine. Une expérience qui a découragé même les plus motivés ! Depuis, le téléchargement a fait place au streaming.

Nous en sommes maintenant persuadés : la question de l'implantation de ressources numériques en bibliothèque municipale n'en est plus une, celle qui est posée à présent relève encore et toujours de la médiation et des moyens que l'on se donne pour favoriser les accès et valoriser les contenus.

Les conclusions sont claires : les ressources numériques sont aujourd'hui indispensables. Il est préférable qu'elles soient, dans la mesure du possible, accessibles à distance, disponibles 7 jours sur 7. Le *streaming* l'emporte sur le téléchargement surtout si ce dernier s'accompagne de DRM.

Même configuration pour la Médiathèque Municipale d'Oullins (Mémo)<sup>65</sup> qui a ouvert ses portes en 2010. Même échec et pour les mêmes raisons que précédemment pour l'offre Bibliomédias. Une borne Automazic est également présente mais :

En novembre dernier (2011), l'équipe de la médiathèque a fait état à la municipalité de l'échec de la borne Automazic. Maurice Balmet insiste sur la nécessaire acquisition d'un fonds de CD, qui s'inscrirait en complémentarité avec la borne, répondant davantage aux souhaits des usagers.<sup>66</sup>

Les résultats d'expériences de secteur musique sans fonds physiques sont donc mitigés voire négatifs. Ce n'est pas surprenant, ne pas avoir de fonds physique de support de phonogrammes c'est se priver d'objets physiques, visibles, palpables, qui servent à la médiation, c'est supprimer un des étages dans le schéma de l'impact sensitif. Comme le remarque le bibliothécaire d'Oullins la borne peut être intéressante mais pas seule, en complémentarité. Le support n'est plus et ne sera plus l'unique centre d'un secteur musique mais il doit rester dans l'ensemble des services/ressources proposés pour une part qui reste à équilibrer avec les autres services.

---

<sup>64</sup> Poyant, Véronique. Les ressources numériques à la bibliothèque du Chesnay. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 3, 2013 [consulté le 01 août 2014]. Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0053-008> et confirmé par entretien téléphonique le 10 septembre 2014

<sup>65</sup> <http://oullins.bibli.fr/opac/>

<sup>66</sup> <http://www.scoop.it/t/la-musique-libre-en-bibliotheque-tribunes-et-entretiens> confirmé par un entretien personnel le 30 janvier 2014 avec Stéphanie Charton

## Bornes (ressources numériques dédiées et médiées)

### CristalZik

La solution CristalZik permet à partir d'une borne (mais ce n'est pas une obligation, cela peut être un ordinateur ou une tablette) un accès dans les locaux de la bibliothèque à un fonds numérisé. L'accès à distance est en cours. La plupart du temps ce fonds est extrait du fonds physique mais il peut être enrichi d'autres manières : achat de soniels, intégration de soniels diffusés sous licence de type Creative Commons. Ce fonds est stocké sur un serveur. Quel que soit le nombre de bibliothèques connectées au serveur, il n'y a qu'un seul serveur. La solution permet également une éditorialisation. L'écoute des phonogrammes est possible même si le CD-Audio correspondant est sorti. Des accords ont été signés entre les SPRD de producteurs (SCCP et SPPF), la solution est licite.<sup>67</sup>

La Médiathèque municipale d'Épernay propose une expérience intéressante sur la borne CristalZik : une complémentarité entre la médiathèque du centre-ville possédant un fonds physique (20 000 CD) et un équipement de quartier ne disposant pas de fonds physique (médiathèque Daniel-Rondeau). Les deux équipements sont dotés d'une borne tactile CristalZik. Un des aspects intéressants (parmi d'autres) de cette expérience est la possibilité d'accéder dans la médiathèque Daniel-Rondeau au fonds numérisé du réseau. On voit là une piste possible dans un réseau important comme celui de la Ville de Paris. Le bilan complet<sup>68</sup> de cette expérience met en évidence le travail important fait en amont pour préparer l'intégration de ce nouveau service ainsi que sa nécessaire médiation.

...importance de la médiation non sur la manière de s'en servir (l'interface est intuitive, le public se l'approprie extrêmement rapidement) mais pour lier ce service à nos collections.

Fiche CristalZik sur le Réseau Carel : <http://www.reseaucarel.org/cristalzik>

Site CristalZik : <http://www.cristalzik.com/>

### Doob (ancienne Automazic)

La borne Doob permet un accès dans les locaux de la bibliothèque à un fonds d'œuvres musicales ou littéraires du domaine public ou diffusées sous licence de type Creative Commons. Dans de nombreuses expérimentations les œuvres d'origine régionale sont mises en avant (filtrage), intégration possible de soniels. C'est une solution qui a beaucoup évolué depuis son lancement. Par exemple, elle n'intégrait pas d'œuvres littéraires au départ.

Une des expérimentations les plus complètes est celle de la médiathèque de Gradignan. Le bilan fait par l'équipe de la médiathèque est plutôt positif.<sup>69</sup> Il met une fois encore l'accent sur le travail fait en amont et l'importante médiation autour de ce service.

---

<sup>67</sup> Entretien téléphonique avec Éric Debègue 1811/2014

<sup>68</sup> Bilan complet des bornes musicales CristalZik à la Médiathèque municipale d'Épernay  
Eléonore Debar (Médiathèque municipale d'Épernay) - ACIM - Bulletin de liaison électronique n°13 – décembre 2011

<sup>69</sup> Le bilan de la Borne Automazic par l'équipe de la médiathèque de Gradignan  
[http://listes.ircam.fr/wvs/arc/discothecaires\\_fr/2008-09/msg00055.html](http://listes.ircam.fr/wvs/arc/discothecaires_fr/2008-09/msg00055.html) (message du 16 septembre 2008).

En conclusion la borne est pour la médiathèque de Gradignan un atout majeur. Elle suscite beaucoup d'intérêt que ce soit auprès des usagers ou des professionnels. Nous avons encore jusqu'aujourd'hui un prototype et c'est la première expérience de ce type en bibliothèque. Après ces premiers mois nous sommes fiers de ce succès mais nous nous souhaitons à partir d'aujourd'hui accentuer notre travail sur le contenu de la borne et sa mise en valeur.

Le bilan de la borne Automazic à la Médiathèque Municipale d'Oullins (Mémo) rappelons-le était lui négatif (voir plus haut). Une différence essentielle entre les deux expériences ; la médiathèque de Gradignan possède un fonds physique de 7 500 CD, la Médiathèque Municipale d'Oullins n'a pas de fonds physique. Conclusion : la borne Automazic est intéressante si elle est intégrée dans d'autres ressources. La complémentarité est encore une fois mise en avant.

Site Doob : <http://www.doob.fr/>

## 1D touch

Ce service est très récent (première ouverture en 2013). La borne permet l'accès à un catalogue de soniels qui sont très différents de ceux accessibles sur Doob, il s'agit d'artistes qualifiés d'indépendants et regroupés par exemple au sein des intégrateurs tels que Believe ou Idol. C'est une ressource à suivre d'autant qu'il est question d'élargir l'offre au cinéma documentaire et au jeu vidéo.

1D touch développe au travers d'une société coopérative une autre plateforme de diffusion (streaming) centrée sur les contenus culturels indépendants. Elle expérimente un nouveau modèle économique alternatif et équitable : La Contribution Créative Territoriale.<sup>70</sup>

La bibliothèque de Lyon Part-Dieu est l'une des premières à expérimenter le service 1D touch.

Dans notre réflexion sur l'offre proposée à nos lecteurs, le streaming (ne parlons plus du téléchargement qui est en voie de disparition) ne peut actuellement être qu'un complément de l'offre de prêt et d'écoute sur place de disques. Qui dit complément dit évidemment éviter le mainstream. Notre complément est actuellement constitué de 2 offres qui sont elles-mêmes assez complémentaires : celle de la Cité de la Musique, celle d'1d-touch.

Pour nous 1d-touch présente de nombreux avantages :

- la maîtrise du budget (l'opérateur s'engage à maintenir le service pour l'année même si le succès dépasse notre évaluation initiale),
- la pérennité du service (on avait été échaudé par les disparitions de titres en écoute sur Deezer et autres sites de streaming)
- la possibilité de « mettre notre patte » sans que ce soit trop contraignant (on a aussi Musiqu'azimuts à maintenir)
- la présence de la scène locale
- l'inscription dans un réseau interprofessionnel (producteurs, disquaires, salles de concert)
- la juste rémunération des ayants droits (c'est pour nous un point essentiel ; voir encore dans Le Monde daté de vendredi dernier la réaction d'artistes face à la rémunération scandaleuse « offerte » par la plupart des sites de streaming ; pour nous, rémunérer les musiciens, c'est servir nos lecteurs)
- la simplicité du service (1d-touch vérifie automatiquement la présence du lecteur dans la base de notre SIGB et l'inscription est validée)
- la matérialisation du service dans nos locaux (bornes)

---

<sup>70</sup> <http://1dtouch.com/>

- la possibilité d'écouter sur différentes plateformes (ordinateurs, smartphones) <sup>71</sup>

Site 1D touch : <http://1dtouch.com/> et <http://1dtouch.tumblr.com/>

Tous les retours d'expérience sur bornes insistent sur le fait que la seule installation de celles-ci ne suffit pas. Il doit y avoir un important travail de médiation et une complémentarité avec d'autres ressources.

## Ressources dédiées

### Cité de la Musique/Philharmonie

C'est la ressource la plus utilisée par les bibliothèques en France. Une « mission d'étude pour la mise en place de l'offre musicale numérique de la Cité de la Musique » avait été confiée à Mme Catherine Soubras en 2014. Il n'est fait mention de cette ressource que pour mémoire ici, puisque les ressources de la Philharmonie sont désormais accessibles aux usagers des bibliothèques de Paris via le portail des bibliothèques de prêt.

### MusicMe Pro

C'est la deuxième ressource la plus utilisée par les bibliothèques en France. La Bibliothèque Départementale du Haut-Rhin <sup>72</sup> a été la première à l'utiliser à partir de 2010. <sup>73</sup> Dans sa première mouture, il s'agissait d'une offre *streaming* illimitée accessible à distance. Une éditorialisation est possible (mise en avant d'albums sélectionnés par des bibliothécaires, création de webradios). Ce sont les webradios qui sont les plus consultées par les usagers. Les statistiques sont plutôt décevantes. <sup>74</sup> L'offre a beaucoup évolué et est devenue MusicMe Pro. Elle propose aujourd'hui la possibilité de numériser le fonds, de consulter sur une borne, d'ajouter des soniels, et d'écouter l'offre sur mobile ou tablettes. Les tarifs sont sur le site. L'offre MusicMe Pro a été intégrée en septembre 2014 au catalogue Carel.

Fiche MusicMe Pro sur le Réseau Carel : <http://www.reseaucarel.org/musicme>

Site MusicMe Pro: <http://www.musicme-pro.com/>

## Place du vinyle

L'augmentation des ventes des disques vinyles doit elle faire réfléchir à un retour du vinyle dans les bibliothèques ? La réponse est oui mais à condition que cette offre soit pensée globalement en support de complément et pas uniquement en prêt (expositions, prêt de platine, animations, projections, partenariats, etc.). Comme d'habitude, il faut une médiation

---

<sup>71</sup> Liste DISCOTHECAIRES Simon CANE, message du 12/11/2014, [http://listes.ircam.fr/wvs/arc/discothecaires\\_fr/2014-11/msg00030.html](http://listes.ircam.fr/wvs/arc/discothecaires_fr/2014-11/msg00030.html)

<sup>72</sup> <http://calice68.mt.musicme.com/>

<sup>73</sup> <http://www.xaviergalaup.fr/blog/2010/03/27/experimentation-streaming-musical-dans-les-bibliotheques-alsaciennes/>

<sup>74</sup> Entretien téléphonique BDP 68 13/11/2013 , BDP 53 17/11/2014

importante autour. L'article de René Vander Poorte dans le BBF fait une synthèse complète de la question.<sup>75</sup>

La bibliothèque des Champs Libres de Rennes propose en écoute uniquement sur place un fonds important de vinyles souvent non disponibles en CD.<sup>76</sup>

## Démothèque

La mise en avant de la production enregistrée d'artistes locaux par les bibliothèques est parfaitement légitime et déjà largement pratiquée (bibliothèque Goutte d'Or à Paris). Elle peut se faire sous la forme de fonds physique ou de fonds soniels. Cette ressource peut être présentée de façon indépendante (l'e-music box de la bibliothèque de Limoges<sup>77</sup>) ou intégrée dans d'autres ressources (CristalZik, Doob, MusicMe) bien que cette dernière possibilité semble rarement utilisée. Une compréhension des droits est nécessaire pour mettre en place ce type de projet.

Il faut réfléchir à une traduction numérique de l'expérience Goutte d'Or au niveau de la Ville de Paris. Tous les ingrédients sont réunis à Paris pour la réussite d'une telle expérience : nombre d'artistes, nombre de bibliothèques, nombres de spectacles, compétences des bibliothécaires, etc.

Petit guide pour la mise en place d'une « démothèque musiques actuelles » :

<http://www.irma.asso.fr/Petit-guide-pour-la-mise-en-place>

## Tablettes

Quand en 2009, la 1<sup>ère</sup> tablette iPad a été commercialisée, le succès de ce nouveau matériel n'était pas certain. On sait ce qu'il en est depuis.

---

<sup>75</sup> Vander Poorte, René. Retour vers le futur. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 2, 2014  
<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0072-007> [consulté le 25 octobre 2014].

Voir également son argumentaire :

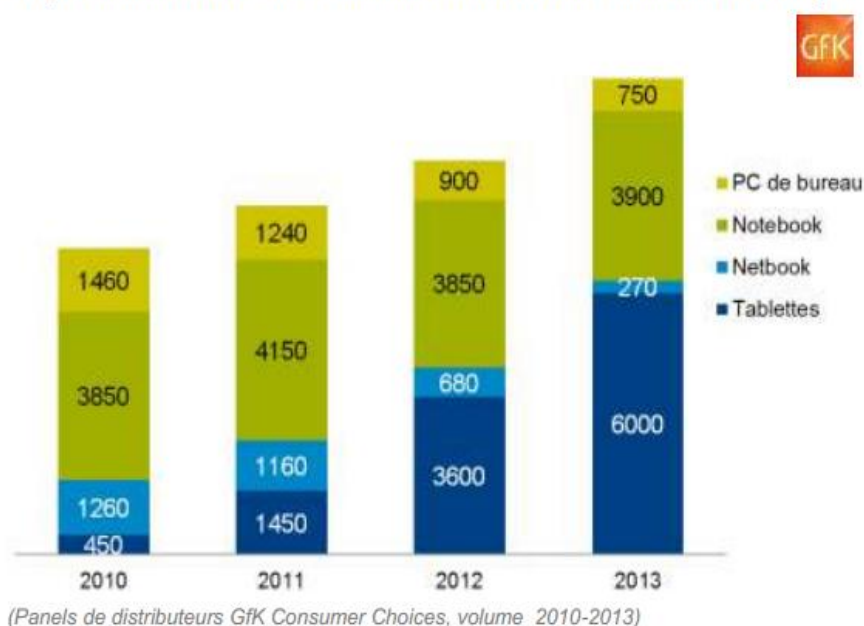
[https://www.dropbox.com/sh/drwzrp3rcqh196b/AABK14b1UPag\\_2kDLPaq5dtWa/Dossier%20de%20Presse%20Vinyles.pdf](https://www.dropbox.com/sh/drwzrp3rcqh196b/AABK14b1UPag_2kDLPaq5dtWa/Dossier%20de%20Presse%20Vinyles.pdf)  
[consulté le 16 novembre 2014].

<sup>76</sup> <http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/actualite-des-collections/cinema-et-musique/les-disques-vinyles/>

<sup>77</sup> <http://www.lemusicbox.bm-limoges.fr/>



### Progression en volume des ventes de PC et Tablettes sur le marché Français



<http://www.eco-conscient.com/rub/chiffres-cles/statistiques-tablettes>

La tablette est devenue un objet écran incontournable, nomade, pratique pour accéder à de nombreux services en se connectant à Internet mais également pour créer, jouer, lire, travailler à l'aide de programmes qui se présentent sous la forme d'applications. Elle permet l'écoute, la création, l'apprentissage.

« Orchestronique » est un projet ambitieux de la médiathèque Malraux de Strasbourg. Il s'agit de la mise en place d'un orchestre numérique sur tablettes dans le cadre d'une création en vue d'un concert prévu le 20 juin 2015.<sup>78</sup>

Les bibliothèques de la Ville de Paris ont été équipées en 2014 de 1 100 liseuses T3 (Sony) et 250 tablettes iPad.<sup>79</sup> Le nombre important de tablettes présentes dans le réseau parisien rend indispensable une réflexion sur ce sujet.

Les bibliothèques en sont toutes encore au stade de l'expérimentation pour le choix d'applications ou les problèmes de maintenance (antivol ou pas, réinitialisation des tablettes après utilisation, etc.). La veille et le partage d'expériences sont indispensables. Par exemple :

- <https://www.facebook.com/groups/333585290129478/>
- <http://www.scoop.it/t/mao>
- <http://fr.pinterest.com/mediacange/sur-les-ipad-espace-musique/>
- <http://fr.slideshare.net/blondeau/musique-sur-tablette-et-smartphone-android>
- Bibliothèque d'Anzin (59)
- <http://www.acim.asso.fr/2012/06/johann-brun-presente-lutilisation-des-ipad-et-ipod-a-la-mediathèque-de-lormont-entretien-avec-un-hybride-5/> .

<sup>78</sup> [http://www.dailymotion.com/video/x25mv5u\\_orchestronique-l-orchestre-numerique-ephemere-sur-tablette\\_creation](http://www.dailymotion.com/video/x25mv5u_orchestronique-l-orchestre-numerique-ephemere-sur-tablette_creation)

<sup>79</sup> [http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/bibliotheques-municipales-inscriptions-et-services/les-liseuses-et-tablettes-en-bibliotheque-c-est-pas-du-virtuel/rub\\_6528\\_actu\\_140446\\_port\\_24128](http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/bibliotheques-municipales-inscriptions-et-services/les-liseuses-et-tablettes-en-bibliotheque-c-est-pas-du-virtuel/rub_6528_actu_140446_port_24128)

## Visibilité

Dans un environnement où l'utilisateur est extrêmement sollicité, la notion de visibilité est fondamentale. Ce point est développé en annexe. Cette visibilité peut se traduire par « Pas vu, pas pris », « Pas vu, pas utilisé ». Elle peut se lire à plusieurs niveaux pour les bibliothèques.

### La structure bibliothèque elle-même

Le drame des bibliothèques, ce n'est pas qu'elles sont muettes, c'est qu'elles sont invisibles.<sup>80</sup>

Jean-Yves de Lépinay (Président d'Images en bibliothèques)

... nombreux sont ceux qui ignorent, ou connaissent mal, la réalité des bibliothèques d'aujourd'hui. Certains réduisent la bibliothèque à sa seule fonction d'étude, sur la foi de souvenirs anciens de telle bibliothèque municipale poussiéreuse ou de la mémoire des heures passées à travailler à la bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques ou à celle de l'École nationale d'administration. D'autres encore associent aux bibliothèques l'image d'une institution entièrement vouée à de généreuses causes sociales et à la lecture des indigents ; pour eux, la bibliothèque ne serait qu'une survivance obsolète définitivement inadaptée à notre époque de prospérité économique. D'autres, enfin, réduisent l'activité des bibliothèques à celle d'un simple comptoir de prêt. Nous savons (mais avons-nous su le faire savoir à toutes ces personnes ?) que toutes ces images sont inexactes et réductrices et qu'elles ne rendent compte ni de la complexité et de la multiplicité des services offerts par les bibliothèques, ni de l'extraordinaire diversité de leurs publics et des usages de ces publics.<sup>81</sup>

Il s'agit là d'un problème global de représentation de la bibliothèque dans la société française qui n'est pas spécifique du secteur musique. Il existe une Journée internationale des musées mais pas une journée des bibliothèques.

### Des œuvres et des supports à l'intérieur de la bibliothèque

La simple représentation des œuvres ou des supports (livres, CD-Audio, vinyle, DVD, etc.) en frontal est déjà un questionnement.

Exemples de visibilité (voir quelques développements ci-dessous) :

- Sonorisation lieu public
- Les expériences « pack »
- Le chariot « Retours »
- Coups de cœur
- Nouveautés
- « Ne nous oubliez pas » (bac mettant en avant des supports en phase de désherbage)

---

<sup>80</sup> <http://www.imagesenbibliotheques.fr/spip.php?rubrique426>

<sup>81</sup> <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1138-rapport-annuel-du-conseil-superieur-des-bibliotheques-2000-2001.pdf> p. 29

## Sonorisation lieu public

Hors spectacle vivant, c'est la manière la plus simple d'organiser la rencontre directe entre une œuvre musicale et les usagers. Toutes les configurations ne permettent pas cette sonorisation, par exemple, quand deux secteurs (jeunesse et musique) sont voisins sur le même plateau. Elle devrait pourtant être privilégiée de façon systématique car elle est simple à mettre en œuvre et relativement peu coûteuse (selon les configurations). Des droits d'auteurs et voisins sont à régler dans le cadre de la rémunération équitable.

## Les expériences « pack »



### Photo Bibliothèque d'Illkirch

Il s'agit de proposer des packs « prêts à prêter » qui mélangent les supports sur des thématiques. Tous les choix sont faits par les bibliothécaires. Triple intérêt : la visibilité, pas de choix à faire pour l'utilisateur, recommandation/prescription par les bibliothécaires. Tous les retours d'expérience, sans exception, sont bons.

#### **Le chariot « Retours »**

Beaucoup d'utilisateurs se servent directement sur le chariot « Retours ». Pourquoi ? Parce que les œuvres sont visibles, elles sont recommandées/prescrites par les autres usagers, le choix est restreint. Il est possible de réfléchir à une mise en scène du chariot « Retours ».

#### **Coups de cœur**

Opération de mise en avant d'un certain nombre d'œuvres. Le critère de choix est celui des bibliothécaires. Si toutes les bibliothèques font ce travail, il faut reconnaître que la réflexion reste parfois sommaire : la présentation de quelques supports à plat sur une table banalisée dans un coin de la bibliothèque n'est pas la proposition la plus adaptée et ne la rend pas très « visible » et attrayante. Il faut trouver une cohérence et savoir la mettre en scène.

#### **Nouveautés**

Même chose que ci-dessus mais sur un autre critère : la date de sortie.

#### **« Ne nous oubliez pas »**

L'opération de désherbage est une opération importante et récurrente dans les bibliothèques. Ce bac « mise en avant » permet de donner une nouvelle visibilité à des œuvres qui sont destinées à disparaître du fonds. La question sous-jacente est : est-ce parce qu'elles n'étaient pas (plus) visibles (par exemple, en magasin) que ces œuvres ne sortaient plus en prêt ?

Depuis la mise en service du bac "Ne nous oubliez pas" environ un quart des documents a regagné le prêt alors que ces documents dormaient sagement dans les bacs depuis parfois plus de 24 mois. Donc le magasin, oui. Mais pas "dormant"...<sup>82</sup>

Les mêmes questions se posent sur Internet (playlistes, blog, page Facebook, etc.).

### **Autres médiations**

Arsène Ott dresse une liste importante bien que non exhaustive d'exemples d'action culturelle dans l'ouvrage « Musique en bibliothèque ».<sup>83</sup>

---

<sup>82</sup> Liste DISCOTHECAIRES - Hervé Longuépée, 24 avril 2013, Sujet : Pilon en discothèque

<sup>83</sup> L'action culturelle en bibliothèque autour de la musique, p.201 Sous la direction de Gilles Pierret, 2012,

Quelques exemples parmi bien d'autres :

- Le prêt de musique numérique en libre diffusion sur clés USB MP3 à la Médiathèque de la CDC du Pays d'Argentan et sur cartes USB à la Médiathèque de Toul.<sup>84</sup>
- Site ZiklibrenBib<sup>85</sup> (site collaboratif de bibliothécaires sélectionnant des œuvres diffusées en Creative Commons). C'est un projet national que pourrait intégrer des bibliothécaires parisiens et qui pourrait un complément à une démothèque parisienne.
- Captation et diffusion d'artistes locaux, exemple de la Médiathèque Malraux à Strasbourg.<sup>86</sup> Par leur nombre, les bibliothèques de la Ville de Paris devraient investir cette possibilité. Les vidéos sont très « visibles » et leur contenu très regardé sur Internet.
- Création originale à la Médiathèque de Pacé : le titre est diffusé le soir sous Creative Commons. C'est une très belle expérience mais qui demande un investissement personnel des bibliothécaires et des compétences importantes.

Pour la troisième année consécutive, la Médiathèque de Pacé a organisé une journée de création musicale. Le 29 mars 2014, quinze personnes qui ne se connaissaient pas se sont donc retrouvées pour tenter de créer ensemble une chanson.<sup>87</sup>

- Discoflux BDP de la Manche<sup>88</sup>  
Présentation mensuelle sur Soundcloud de trois CD-Audio avec de nombreux extraits choisis par trois discothécaires de la BDP 50. Les droits sont payés au SESAM (société qui, pour le compte de la Sacem et de la Sdrm, gère la collecte des droits d'auteur sur Internet). Ce projet vient d'être remplacé (février 2015) par un Discopages<sup>89</sup> qui permet de présenter également des vidéos et des images ce qui manquait cruellement au Discoflux. Nouvelle illustration de l'importance de l'image. Ce qui démontre que dans cet environnement très mouvant, il n'y a pas, pour l'instant, de solution miracle.
- Etc.

## Conclusion

Comme on le voit les expériences sont diverses et nombreuses. Aucune n'apporte une solution miracle. Elles ne peuvent pas être toutes mises en œuvre. Il faut faire des choix. Certaines conclusions peuvent être néanmoins tirées :

- les ressources numériques sont aujourd'hui indispensables ;
- quand c'est possible elles doivent être accessibles du domicile de l'utilisateur ;
- importance du *streaming* ; quasi abandon du téléchargement ;
- importance de la médiation ;

---

<sup>84</sup> PAR JONATHAN GARRY

<http://www.acim.asso.fr/2013/10/le-pret-de-musique-numerique-en-libre-diffusion-sur-cles-usb-mp3-a-la-mediathèque-de-la-cdc-du-pays-dargentan-et-sur-cartes-usb-a-la-mediathèque-de-toul/>

<sup>85</sup> <http://www.acim.asso.fr/ziklibrenbib/>

<sup>86</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=T8M1uFC4wZ4>

<sup>87</sup> <http://www.mediathèque-pace.fr/mediathèque-pace.fr/cms/articleview/id/478>

<sup>88</sup> <https://soundcloud.com/karaboul/>

<sup>89</sup> [http://biblio.manche.fr/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=58&Itemid=168](http://biblio.manche.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=58&Itemid=168)

- aucune de ces ressources n'est LA solution ;
- il faut penser les ressources en terme de diversité et de complémentarité ;
- il faut faire preuve d'imagination, de créativité ;
- il faut se former pour accompagner ces changements.

## Les médiathèques de la Ville de Paris

*Avertissement : les exemples cités de bibliothèques sont un échantillonnage non exhaustif et ne sont pas là pour établir un hit parade de ce qu'il faut faire ou de ce qu'il ne faut pas faire.*

### Constat

#### Grandes différences entre établissements

Il existe de très grandes différences entre les établissements en termes de surface, de collections, d'importance des fonds, de services, etc. Ces différences sont fondamentalement l'héritage de l'histoire des bibliothèques de la Ville de Paris. Certaines bibliothèques proposant une offre renforcée dans le domaine des imprimés musicaux et des DVD ont le label « pôle musical ».

Hors la MMP (par l'importance de ses collections et leur diversité) il existe actuellement 4 établissements labellisés : André Chédid, Hergé, Buffon et Hélène Berr.<sup>90</sup>

Pour l'exemple, le pôle musical Hélène Berr propose :

- > Des documents musicaux tout support
- > Un fonds spécialisé en musique contemporaine
- > 30 revues musicales
- > Des nouveautés
- > 1 platine de lecture à disposition de tous
- > 2 postes informatiques pour la recherche sur catalogue
- > 3 postes multimédia
- > 1 automate de prêt<sup>91</sup>

Le rapport musique du 13/01/2012 posait la question de la délabellisation de la Bibliothèque Hergé. Elle est toujours identifiée « pôle musical » sur la page de présentation [equipement.paris.fr](http://equipement.paris.fr)<sup>92</sup> ainsi que sur la carte « pôles musicaux » du portail des bibliothèques de la Ville de Paris.<sup>93</sup>

#### Baisse des prêts

Les chiffres<sup>94</sup> indiquent que le prêt des CD-Audio dans les bibliothèques de la Ville de Paris est en baisse importante.

- 43,9 % hors ouvertures de nouveaux établissements entre 2003-2013 ;
- 37,9 % avec ouvertures entre 2003-2013.

Les chiffres correspondent aux prêts des collections de CD musicaux (accessibles sur forfait) agrémentés de collections périphériques autour de la musique (livres sur la musique,

<sup>90</sup> Rapport musique SDE du 13/01/2012

<sup>91</sup> <http://www.paris.fr/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=147677>

<sup>92</sup> <http://equipement.paris.fr/bibliotheque-herge-1747>

<sup>93</sup> <http://b14->

[sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL\\_ID=portal\\_model\\_instance\\_lpmdlvdvp.xml&SYNCMENU=lpmdlvdvp](http://sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_model_instance_lpmdlvdvp.xml&SYNCMENU=lpmdlvdvp)

<sup>94</sup> Chiffres Ville de Paris

revues). Il ne comprend pas les documents sonores non musicaux (livres lus) ou à destination de la jeunesse (tous deux accessibles gratuitement). Cette baisse des prêts est cohérente avec la baisse des ventes de CD-Audio. Toutefois, la baisse de prêts est moins importante que celle des ventes. Mais le prêt doit-il être aujourd'hui le principal critère ?

Trois espaces musique de petite taille ont été fermés dans certaines bibliothèques. Existe-t-il un seuil à partir duquel un petit espace n'est plus viable ? Le rapport musique du 13/01/2012<sup>95</sup> listait trois scénarios envisageables pour les petites bibliothèques :

- 1° Tabler sur un fonds restreint :
- 2° Tabler sur une spécialisation des bibliothèques.
- 3° Considérer qu'une part du problème tient dans le positionnement des discothèques par rapport au public global de la bibliothèque dont elle est partie prenante.

Les nouveaux et grands établissements : comparatif.

- Le succès des nouveaux établissements : avec 6,7% des fonds du réseau, Marguerite Duras et Marguerite Yourcenar réalisent 16% des prêts en 2011. Ces deux établissements représentent 13% des inscrits. Cela tend à démontrer qu'une nouvelle offre de CD conséquente (autour de 20 000 documents) génère une activité importante. Marguerite Duras est ainsi devenue très rapidement la première discothèque de prêt du réseau, hors MMP. On ne peut ignorer dans ces deux cas l'attractivité globale d'un grand établissement, renforcé par l'effet de nouveauté, dans l'usage d'une telle offre, même s'il est impossible d'en estimer le poids.

Cette reconfiguration n'a de chance de succès qu'à la condition de respecter une taille minimale de collection, en dessous de laquelle, quelle que soit la dominante retenue, l'offre serait lacunaire et peu attractive. La limite la plus basse devrait être de 3500 à 4000 documents.<sup>96</sup>

La nouveauté et la taille du fonds semblent être des atouts attractifs pour l'utilisateur. La baisse des prêts est-elle terminée ? Sans doute pas, les chiffres de vente de CD-Audio continuent de baisser. Les supports physiques vont-ils disparaître complètement ? Non, le vinyle est toujours là. Les supports physiques proposent un impact sensoriel important. Chacun de nous doit aujourd'hui arbitrer. Je suis intéressé (un peu, beaucoup, passionnément, à la folie) par cet artiste, ce disque. Quelle va être ma décision ? Je l'achète sous forme physique (CD-Audio, vinyle) ? Sous forme de soniel (téléchargement légal ou illégal) parce que je ne veux pas m'encombrer de ce disque chez moi ? Je ne l'achète pas mais je veux l'écouter quand je veux (*streaming*) : site de *streaming* illimité gratuit ou payant. Ces solutions sont, en fait, complémentaires. Par exemple, à titre personnel, quand j'achète actuellement un CD-Audio chez Amazon : ce site en fait une copie soniel qu'il intègre dans mon *cloud* Amazon où je peux le télécharger ou l'écouter en *streaming*. Amazon permet trois modalités en un seul achat. A l'acheteur de décider ensuite comment il écoute « sa » musique. Les bibliothèques en offrant des offres complémentaires répondent à cette question du choix. Le prêt ne sera plus qu'une modalité possible parmi les services proposés par les secteurs musique des bibliothèques.

---

<sup>95</sup> SDE 2012 P. 7

<sup>96</sup> SDE 2012 P. 8



## Tarification

La politique tarifaire de la Ville de Paris présente une particularité. Elle semble être une des rares villes en France qui tarifie le prêt uniquement pour les supports CD et DVD.

L'emprunt des documents imprimés est entièrement gratuit. Il en est de même des textes lus et des CD et vidéos pour enfants (documents pour la petite enfance, classés et prêtés dans les sections jeunesse).

Le prêt des CD musicaux et des DVD est payant : 30,50 € par an pour les CD musicaux et 61 € par an pour l'emprunt couplé CD/DVD.<sup>97</sup>

Il existe peu d'études comparatives sur les politiques tarifaires des municipalités en matière de prêt dans les médiathèques qui présentent une grande diversité. Un ancien article (1994) du BBF ainsi que le rapport Borzeix (1998) essayaient de faire le point sur cette question. Sur le principe, la situation n'a sans doute pas beaucoup évolué.

En revanche, seulement deux villes sur 33 - Limoges et Nice - pratiquent l'inscription gratuite pour tous les supports, tandis que Paris tarifie uniquement le service des discothèques et des vidéothèques.<sup>98</sup>

Plusieurs études et rapports ont déjà travaillé cette question. La conclusion est toujours la même : la différence tarifaire entre supports est discriminatoire. Les arguments sont donc bien connus :

a) Le système des forfaits, vestige hérité d'un mode de financement des collections qui n'a plus de raison d'être, est un handicap au développement de l'activité des discothèques pour plusieurs raisons :

Il exclut plusieurs segments de la population, les plus fragiles, d'un accès à un service culturel de base et notamment les publics défavorisés pour qui 30 euros peuvent représenter une barrière et pour qui, dans le système actuel, aucune franchise n'est prévue : demandeurs d'emploi, étudiants, etc.

Plus généralement, le forfait institue un effet de club - rémanence d'une discothèque à l'origine élitiste, qui n'a de sens et d'intérêt que dans un usage régulier et intensif (cf. évolution des chiffres) et interdit de par son coût tout usage occasionnel.

Ce système conduit à isoler la discothèque au sein de la bibliothèque, à créer deux types d'usagers alors qu'il faudrait réconcilier les usages.

b) En second lieu, les bibliothèques de la Ville de Paris sont parmi les seules en France à soumettre à un forfait spécifique l'usage de leurs discothèques. Paradoxalement, la gratuité de l'emprunt des imprimés - doctrine immuable de la Ville, et qui est loin d'être la règle générale dans les autres collectivités, rend difficile l'adoption d'un forfait unique plus modique. Ce traitement différencié a un effet stigmatisant, laissant penser que la musique est soumise à droit tandis que seule la lecture serait un droit fondamental.

c) Enfin, la question a été abordée jusqu'à présent d'un point de vue financier avec les services compétents de la ville. Or si l'ensemble des forfaits CD et CD/DVD étaient perçus sans porosité, la somme globale collectée n'aurait que peu varié ces 5 dernières années, les forfaits DVD/CD dont la diffusion est jusqu'en 2010 en progression constante. En effet, les forfaits CD/DVD sont d'un montant double des forfaits CD. Ils équilibrent ainsi les moins perçus important dû à l'effondrement des forfaits CD. De ce fait, les services de la ville,

<sup>97</sup> CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES- CCTP p. 2

<sup>98</sup> Gudin de Vallerin, Gilles. Les tarifications dans les bibliothèques. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 6, 1994 [consulté le 11 août 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-06-0021-003>>

pour qui un produit remplace avantageusement l'autre, n'ont pas toujours une perception bibliothéconomique adéquate de la crise touchant le seul CD.

d) Il apparaît que, au-delà des enjeux financiers, la question est avant tout une question de choix politique, au même titre que la gratuité, désormais acquise et constituant un véritable succès de fréquentation, des collections permanentes des musées municipaux. Une décision politique cruciale, tant elle déterminera l'image de la musique à Paris, plus largement celle de la Ville de Paris et la cohérence de son offre culturelle.<sup>99</sup>

Certains arguments peuvent être rajoutés.

1 - Le nombre de CD-Audio emprunté dans les bibliothèques en France est en moyenne par emprunteur de 3,5 pour l'année 2012.<sup>100</sup>

#### Détail des types de documents prêtés en 2012

	Ensemble des bibliothèques		Points d'accès au livre	
	Nombre moyen par emprunteur	Répartition	Nombre moyen par emprunteur	Répartition
Livres imprimés	25,1	72 %	19,5	90 %
Publications en série imprimées (fascicules)	2,2	6 %	0,6	3 %
Documents sonores musicaux	3,5	10 %	1,0	5 %
Documents sonores livres	0,3	1 %	0,0	0 %
Documents vidéo	3,4	10 %	0,6	3 %
Autres documents	0,2	1 %	0,0	0 %
Livres électroniques avec support	<0,01	0 %	<0,01	0 %
Livres électroniques seuls	<0,01	0 %	<0,01	0 %
<b>Total</b>	<b>34,7</b>	<b>100 %</b>	<b>21,7</b>	<b>100 %</b>

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variables E203 à E239

Sur cette base, pour un usager parisien le coût reviendrait à 8,71 € par CD-Audio emprunté. Cela n'a aucun sens. La politique tarifaire actuelle privilégie les gros emprunteurs et pénalise lourdement les petits. Ce n'était sans doute pas l'objectif.

2 - Certaines opérations de médiation sont impossibles, par exemple, proposition de pack mélangeant les supports.

3 – L'absence de tarification pour les livres et son existence pour les CD-Audio et les DVD amènent légitimement une question : sommes-nous en présence d'un prêt ou d'une location ? Ce n'est pas juridiquement la même chose.<sup>101</sup>

Cela conduit certaines bibliothèques à mettre en place des stratégies de contournement comme les passerelles. Il s'agit d'un fonds restreint de CD-Audio disposé près de l'espace Jeunesse et qui bénéficie de ce fait de la gratuité de prêt.

<sup>99</sup> Rapport musique SDE du 13/01/2012, page 10

<sup>100</sup> BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES - DONNÉES D'ACTIVITÉ 2012 SYNTHÈSE NATIONALE, page 48

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/89652/671210/file/Bibliotheques-municipales-synthese2012.pdf>

<sup>101</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32006L0115&from=FR>

Globalement, cette différence tarifaire selon les supports est incompréhensible pour l'utilisateur et décourage les petits emprunteurs, ce qui est contradictoire avec la mission des bibliothèques. Elle doit donc être abandonnée. Plusieurs pistes étaient évoquées dans le Rapport musique SDE du 13/01/2012. Il s'agit en dernier ressort d'une décision politique.

Durant la rédaction de cette étude, la situation a considérablement évolué, des propositions ont été faites par le Bureau des Bibliothèques et le Conseil de Paris les 15, 16 et 17 décembre 2014 a adopté le vœu suivant :

Qu'il soit anticipé au budget primitif 2015 la possibilité de mener une expérimentation de gratuité des prêts musicaux en direction de mineurs et personnes bénéficiant des minima sociaux.<sup>102</sup>

## Ressources numériques

Il n'y avait pas ou peu de ressources numériques dédiées en 2014 dans les secteurs musique des bibliothèques de la Ville de Paris.<sup>103</sup> Est-ce la tarification CD (et DVD) qui freine l'adoption de ressources numériques ? Une remarque issue du questionnaire « Médiation numérique » :

Il n'y a actuellement aucune animation utilisant des ressources numériques, dans l'attente du recrutement d'un personnel ayant les compétences nécessaires.

## Action culturelle

Les visites effectuées dans le cadre de cette étude et les réponses au questionnaire « Partenariat » montrent que de nombreuses bibliothèques sont très actives sur cette dimension.

18 réponses au questionnaire.

7 établissements ont répondu : « Non » à la question « Avez-vous mis en place un partenariat dans les trois dernières années ? ».

Dans les 11 établissements qui ont répondu : « Oui »

- 7 partenariats avec les conservatoires
- 3 partenariats avec les Grands établissements (BnF, Cité de la Musique, etc.)
- 2 partenariats avec des structures associatives « musiques actuelles »
- 2 partenariats avec l'Ensemble intercontemporain
- 1 seul partenariat a été déclaré dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

L'absence de partenariat ne signifie pas l'absence d'action culturelle. Les actions les plus représentées sont : conférence, exposition, concert, projection, création d'une œuvre

<sup>102</sup> [http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/solr/modules/ods/DoDownload.jsp?id\\_document=122357](http://a06.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/solr/modules/ods/DoDownload.jsp?id_document=122357)

<sup>103</sup> [http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL\\_ID=portal\\_model\\_instance\\_ressnum%2Exml&SYNCMENU=ressources](http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL_ID=portal_model_instance_ressnum%2Exml&SYNCMENU=ressources)

originale, etc. « Monte le son » est « le festival musical des bibliothèques et discothèques de la Ville de Paris ». Il est consacré en 2014 à la musique folk.<sup>104</sup>

Les initiatives des établissements sont limitées par un manque de moyens financiers et de personnel.

## Quelques exemples de médiation

Coup de cœur des discothécaires parisiens 2013<sup>105</sup> (accès à partir de la page d'accueil du portail des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris).<sup>106</sup>

Il existe un *tumblr* des discothécaires de la Ville de Paris : ZIKencapitale.<sup>107</sup> La sur-représentation de certains genres musicaux pose problème. Est-ce représentatif de l'ensemble des genres musicaux présents dans les secteurs musique ?

La bibliothèque Goutte d'Or<sup>108</sup> propose une démothèque de groupes « locaux ». On comprendra aisément qu'à Paris, cela représente un nombre potentiel d'artistes important. Il ne semble pas y avoir de traduction sur Internet de cette démothèque. Une vidéo de présentation<sup>109</sup> est visible sur le compte Dailymotion de la Mairie de Paris<sup>110</sup> mais pas sur le compte Dailymotion des Bibliothèque de Paris.<sup>111</sup> Pourquoi ? Comme vu précédemment c'est une piste à explorer : rendre accessible soit sous forme de CD-Audio, soit sous forme de soniels sur Internet, sur borne, sur clé, une sélection d'artistes parisiens, dans le réseau parisien. C'est opération intéressante pour tous les acteurs.

Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire, a annoncé le 14 novembre 2014 la création du Conseil Parisien de la Musique :

Ensemble, nous allons pouvoir accompagner encore mieux les artistes émergents, maintenir une offre musicale riche et diversifiée à des tarifs accessibles à tous, développer l'enseignement et la formation aux musiques actuelles.<sup>112</sup>

Il est surprenant que, dans ce type de contexte, les bibliothécaires musicaux ne soient jamais mentionnés alors que globalement, directement ou indirectement (partenariat), ils sont parties prenantes de toutes les missions qui sont listées ici et qu'ils seront à l'avenir de plus en plus impliqués comme on vient de le voir dans le projet Démothèque. Ils devraient être intégrés dans ce dispositif. Cet oubli n'est pas spécifique à la Ville de Paris, c'est un constat national.

---

<sup>104</sup> [http://quefaire.paris.fr/programme/70427\\_monte\\_le\\_son\\_2014\\_special\\_musique\\_folk](http://quefaire.paris.fr/programme/70427_monte_le_son_2014_special_musique_folk)

<sup>105</sup> <http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/userfiles/file/Bibliographies/cc-disco-2013/cc-disco-2013/assets/common/downloads/cc-disco-2013.pdf>

<sup>106</sup> <http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/>

<sup>107</sup> <http://discothecaires-paris.tumblr.com/>

<sup>108</sup> [http://bibliotheques-de-](http://bibliotheques-de-pret.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_model_instance_demogout)

[pret.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL\\_ID=portal\\_model\\_instance\\_demogout](http://pret.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=portal_model_instance_demogout)

<sup>109</sup> [http://www.dailymotion.com/video/xgmega\\_musiciens-pretez-vos-demos-a-la-bibliotheque-goutte-d-or\\_music](http://www.dailymotion.com/video/xgmega_musiciens-pretez-vos-demos-a-la-bibliotheque-goutte-d-or_music)

<sup>110</sup> <http://www.dailymotion.com/mairiedeparis>

<sup>111</sup> <http://www.dailymotion.com/Bibliotheques-Paris>

<sup>112</sup> [http://www.paris.fr/paris/Portal.lut?page\\_id=5777&document\\_type\\_id=7&document\\_id=149351&portlet\\_id=12645](http://www.paris.fr/paris/Portal.lut?page_id=5777&document_type_id=7&document_id=149351&portlet_id=12645)

[http://www.paris.fr/pro/artistes/la-musique-aura-son-conseil-parisien/rub\\_9491\\_actu\\_149378\\_port\\_23873](http://www.paris.fr/pro/artistes/la-musique-aura-son-conseil-parisien/rub_9491_actu_149378_port_23873)

## Présence numérique

La présence sur Internet des bibliothèques de la Ville de Paris en général est anarchique, confuse et labyrinthique. Il faut distinguer les présences transversales et thématiques (portail, ZIKencapitale<sup>113</sup>), les présences d'établissements et celle de Paris bibliothèques.

Paris bibliothèques est une association loi 1901 sous contrat avec la Ville de Paris. Son président est Jean-Marie Borzeix. L'association produit les expositions et les animations des bibliothèques de la Ville de Paris, édite ou coédite et diffuse les livres liés aux expositions ou qui s'inspirent des collections des bibliothèques. Elle édite le magazine *En vue* et deux newsletters *En Tête* et *En Bref*. Elle édite également un site web : <http://www.paris-bibliotheques.org/>. Il est difficile pour un internaute de comprendre que la chaîne YouTube<sup>114</sup> de Paris bibliothèques est celle de l'association et n'est pas la chaîne des bibliothèques de la Ville de Paris alors qu'un compte Dailymotion se présente comme l'« espace vidéo des bibliothèques de la Ville de Paris ». <sup>115</sup> Le contenu est radicalement différent. Paris bibliothèques possède également un compte SoundCloud.<sup>116</sup> La bibliothèque Louise Michel en possède un.<sup>117</sup> S'agissant des secteurs musiques et donc de l'audio, un compte SoundCloud au niveau du réseau semble indispensable.

Les réponses au questionnaire « Médiations numériques » montrent qu'il y a de très grandes disparités entre des bibliothèques qui ont très peu de présence (en général Facebook) et d'autres très présentes (réponse d'une bibliothèque : « Facebook, Twitter, Google Plus, Spotify, SoundCloud, YouTube, Netvibes, Scoop.it, Blog (WordPress, Blogger, etc.), Calameo »). L'outil le plus utilisé, et de très loin, est Facebook.<sup>118</sup> 15 réponses ont été reçues dont 4 où tous les champs sont vides. Quelques remarques issues du questionnaire :

Quand aurons-nous la possibilité d'afficher les pages de Deezer sur notre lieu de travail ?

Spotify ne peut pas être utilisé dans aucune discothèque car le pare-feu l'empêche.

De nombreux outils ne nous sont pas accessibles à mes collègues et à moi sur nos ordinateurs dont les stations de radio qui nous permettraient de nous tenir au courant dans de nombreux domaines car les sites donnent les références discographiques des disques diffusés. Ainsi une grande partie de notre information doit être puisée sur notre temps de loisirs et sur nos équipements personnels.

Comme indiqué en Annexes dans le chapitre sur la médiation, il faudra trouver des solutions à cette situation qui empêche les bibliothécaires musicaux de remplir une partie de leurs missions.

Quand une bibliothèque utilise de nombreux dispositifs sur Internet, elle poursuit plusieurs objectifs : relation directe avec l'œuvre, autour de l'œuvre, communication, veille, interaction avec les usagers, etc. Il existe une page d'accueil général sur « Les blogs des bibliothèques de la Ville de Paris » : <http://blog-bibliotheque.paris.fr/>. Certains de ces blogs

<sup>113</sup> <http://discothecaires-paris.tumblr.com/>

<sup>114</sup> <https://www.youtube.com/user/ParisBibliotheques/>

<sup>115</sup> <http://www.dailymotion.com/Bibliotheques-Paris>

<sup>116</sup> <https://soundcloud.com/paris-bibliotheques/>

<sup>117</sup> <https://soundcloud.com/bib-louise-michel>

<sup>118</sup> [http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/les-bibliotheques-sur-facebook/rub\\_145\\_stand\\_138857\\_port\\_1277](http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/les-bibliotheques-sur-facebook/rub_145_stand_138857_port_1277)

sont thématiques et transversaux (ZIKencapitale), d'autres représentent l'ensemble des ressources d'une médiathèque (Goutte d'or), certains ne représentent qu'une partie des ressources (discothécaires de la bibliothèque Vandamme).


Le site de la Ville de Paris (<http://www.paris.fr/>) permet d'accéder à une page générale sur les bibliothèques. Cette page contient des liens qui renvoient sur un très grand nombre de sites différents. Les informations sur les bibliothèques sont ensuite éclatées sur de nombreux sites :

- <http://www.paris.fr/bibliotheques>
- <http://meslieux.paris.fr/bibliotheques>
- <http://quefaire.paris.fr/>
- <http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/> (PORTAIL - le catalogue)
- <http://equipement.paris.fr/mediatheque-musicale-de-paris-mmp-2883> (par exemple)

Si l'enjeu pour la Ville de Paris de présenter des portails sur les événements et sur les équipements est compréhensible (et cela a sans doute du sens pour l'internaute), cela se fait au prix de changements de charte graphique, de changements d'ergonomie des sites, de changements des noms de domaines qui rendent confuse la navigation. En fait la page principale de présentation des bibliothèques est sur le site [equipement.paris.fr](http://equipement.paris.fr). Cette page de présentation présente de nombreuses données dont certaines agrégées ce qui rend la lecture compliquée. Les bibliothèques n'ont pas de site web propre où elles puissent entrer elles-mêmes des informations, à part leurs pages Facebook.

Les playlists Spotify présentes sur le portail <sup>119</sup> ne sont pas sur ZIKENCAPITALE qui présente des playlists Youtube et inversement (à partir du 9 octobre 2014, on voit apparaître des playlists Spotify communes sur les deux sites).

Pour exemple, quelques remarques sur la page : <http://equipement.paris.fr/bibliotheque-couronnes-naguib-mahfouz-1750> (Bibliothèque Couronnes - Naguib Mahfouz, bibliothèque très présente sur le web).

- Le diaporama ne fonctionne pas car il n'y a pas de photo, mais le lien diaporama est quand même présent.
- Sur les autres pages, quand le diaporama existe, il devrait être automatique.
- *Services* : pas d'explication sur la signification du logo wifi ?  Fil RSS ?
- Des liens sont présents sur chaque page d'établissement. A quoi correspondent-ils ? En général (mais pas toujours) à des fichiers au format .pdf. La plupart n'ayant pas de charte graphique (absence de coordonnées, de logo, de date de création du document, auteur, etc.), il n'y a pas de possibilité de sourcer le document s'il est isolé de son contexte. Exemple : <http://www.paris.fr/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=109717>
- Un lien renvoie sur un blog <sup>120</sup> créé à l'occasion de la venue exceptionnelle du graffeur et musicien canadien MONK.E le 24 mai 2014. Ce blog est alimenté de façon régulière mais il n'est pas représentatif de la totalité des ressources de la discothèque

<sup>119</sup> [http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL\\_ID=portal\\_model\\_instance\\_playlists.xml](http://b14-sigbermes.apps.paris.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL_ID=portal_model_instance_playlists.xml)

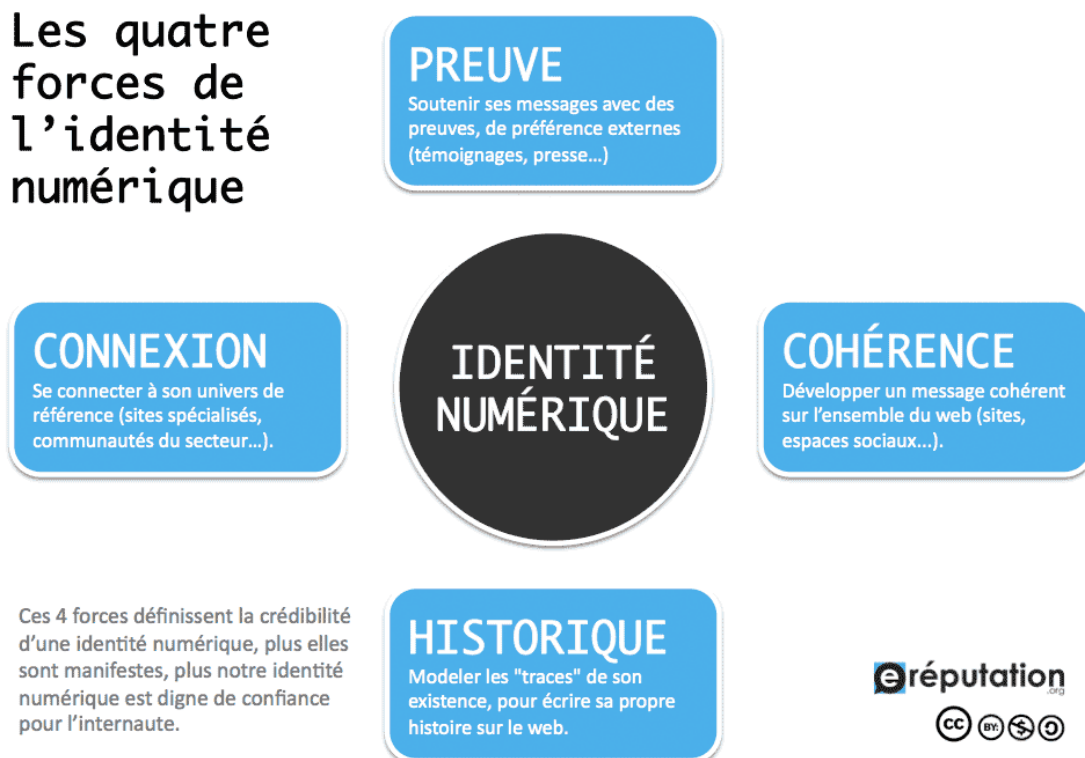
<sup>120</sup> <http://discothequecouronnes.wordpress.com/a-propos/>

de Couronnes. L'adresse est pourtant : <http://discothequecouronnes.wordpress.com>, ce qui donne l'impression que c'est le blog de la discothèque. Pour faire cette différenciation, la médiathèque de Quimperlé a fait le choix de créer des blogs différents<sup>121</sup> pour les événements importants. Une fois terminé l'événement, le blog n'évolue plus mais est conservé comme archive.

On constate donc une très grande complexité de la visibilité des bibliothèques de la Ville de Paris et des secteurs musique sur Internet. La recherche d'informations est un véritable labyrinthe avec parfois un cheminement confus. Il m'est arrivé de ne pas retrouver le chemin pour accéder à une page que je savais exister, par exemple, les playlists Spotify sur le portail. Cette page n'est pas dans le plan du site. Globalement, il manque une identité numérique cohérente pour les bibliothèques de la Ville de Paris, que ce soit individuellement ou pour le réseau. Une large réflexion doit avoir lieu sur ce sujet clarifiant les libertés à chaque niveau (charte ?).

La commercialisation récente (décembre 2014) de l'extension .paris dont le *registry* est la Ville de Paris est peut être une bonne occasion pour repenser la présence des bibliothèques sur le web.

## Les quatre forces de l'identité numérique



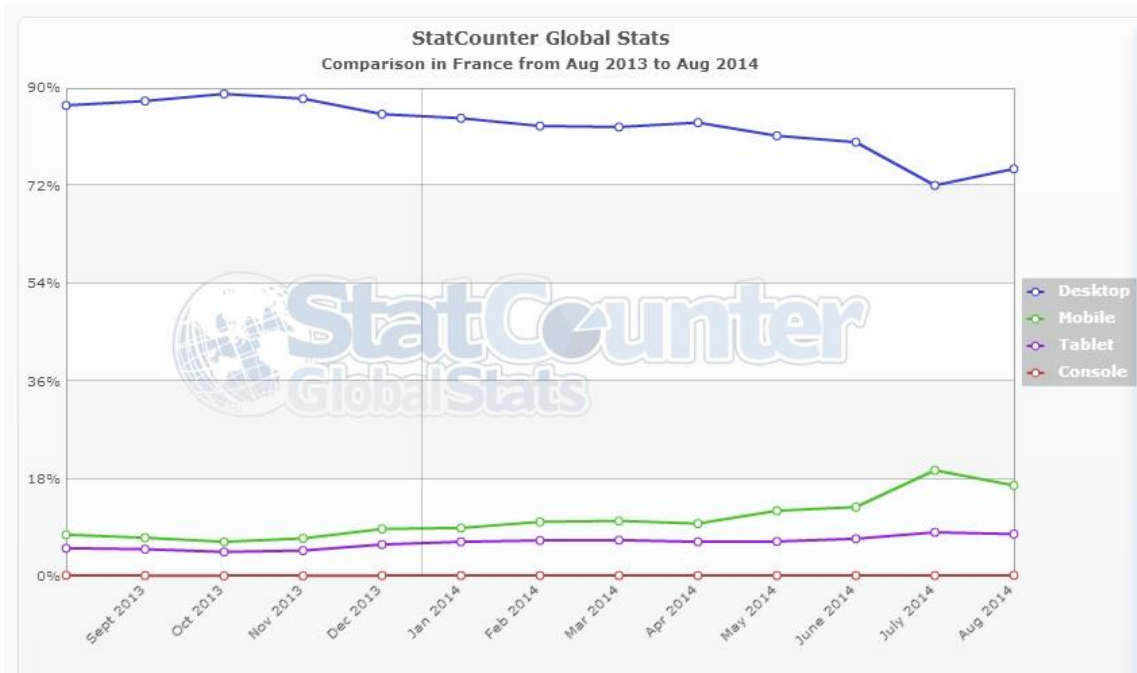
Source<sup>122</sup>

Aujourd'hui lorsqu'un projet web est envisagé (y compris blog), il faut prendre en compte l'écran sur lequel il sera visualisé ; ordinateur, tablette, smartphone. Bref, il faut que le site soit *responsive* c'est-à-dire que le site s'adapte à la taille de l'écran. Ce n'est pas le cas de la

<sup>121</sup> Exemple : <http://alainjegou.blogspot.fr/>

<sup>122</sup> <http://e-reputation.org/4-forces-identite-numerique-907>

majorité des sites parisiens à l'exception notable du site meslieux.paris.fr qui propose une version mobile.



Source <sup>123</sup>

## Préconisations

De nombreuses pistes ont déjà été évoquées au cours de cette étude, je me contenterai d'une synthèse globale dans ce chapitre (voir également le document récapitulatif). Beaucoup d'expérimentations sont déjà réalisées à l'initiative des discothécaires mais elles sont dispersées et isolées. Tout ne peut pas être fait, il faut hiérarchiser les priorités et faire des choix et donner des directions claires. Une des directions principales est qu'il faut aller vers le numérique si les bibliothèques de la Ville de Paris veulent être en accord avec leur temps et les pratiques de leurs usagers. Comme indiqué plus haut, ces pratiques sont profondément liées à l'explosion du réseau Internet. L'évolution n'est pas terminée. Le numérique dans toutes ses déclinaisons doit être une réflexion prioritaire pour les bibliothèques musicales de la Ville de Paris. Aller vers le numérique ne signifie pas seulement proposer des ressources numériques, c'est une réflexion globale qu'il faut avoir sur :

- Les ressources numériques ;
- La médiation numérique ;
- La présence numérique ;
- L'identité numérique ;
- L'utilisation du numérique comme outil de travail pour les bibliothécaires ;
- La formation des bibliothécaires.

<sup>123</sup> <http://gs.statcounter.com/>



Aller vers le numérique ne signifie pas non plus disparition des fonds physiques. Comme nous l'avons vu, tout est affaire de complémentarité entre les différentes modalités de diffusion et de médiation. Les bibliothèques doivent proposer toutes (quand c'est possible) les modalités d'accès, de pratiques, de médiations vers la musique. La modalité « prêt » va simplement diminuer par rapport à ce qu'elle était. Répétons-le, elle ne disparaîtra pas (voir : Annexes : Impact sensitif). Cela doit entraîner une réflexion sur les budgets. Les sommes consacrées aux acquisitions physiques ne pourront pas à terme rester aux niveaux actuels mais il faut équilibrer vers d'autres modalités de diffusion et de médiation comme les ressources numériques et augmenter l'action culturelle. Une des pistes possibles pour les ressources numériques est la numérisation du fonds et le rendre accessible à partir d'une borne ou d'une tablette dans les bibliothèques et à distance. L'importance du réseau parisien est ici un atout car la numérisation du fonds signifie également mutualisation du fonds pour toutes les bibliothèques du réseau.

Une réflexion doit avoir lieu sur l'articulation entre ce qui relève du réseau, des bibliothèques et d'aspects transversaux thématiques. Chaque bibliothèque doit-elle avoir son blog ? Doivent-ils être thématiques ? Il n'y a pas de réponse unique à ces questions mais dans un environnement très déporté sur le web pour les usagers, la présence est quasi obligatoire.

Dans le monde du numérique, il ne faut pas partir de l'idée que les gens viennent vers vous ; c'est à vous d'aller vers eux. »<sup>124</sup>

Joël Ronez, responsable des nouveaux médias à Radio France

Cela pourrait se traduire par : « Si tu ne viens pas à la bibliothèque, la bibliothèque viendra à toi. »<sup>125</sup> Des débuts de réponse existent déjà avec <http://blog-bibliotheque.paris.fr/> mais il faut un cadre clair (sous forme de charte ?) pour les bibliothèques. Tous les réseaux sont confrontés à cette problématique. On touche ici à l'organisation qui ne relève pas de cette étude mais mettre en place une cohérence dans les projets, dans la communication, dans l'identité numérique est essentiel. Il y a là aussi un équilibre à trouver entre liberté sur les outils que doivent avoir les établissements et cohérence sur le réseau. Penser globalement pour agir localement. L'importance du réseau parisien est en même temps son atout et sa faiblesse.

Quel est l'avenir des petites sections musique ? La baisse des prêts des supports physiques pose clairement la question de leur avenir. Le rapport musique SDE 2012 se posait déjà cette question en posant une taille basse limite en de ça de laquelle, le fonds n'est plus viable. Ce critère est toujours d'actualité.

Cette reconfiguration n'a de chance de succès qu'à la condition de respecter une taille minimale de collection, en dessous de laquelle, quelque soit la dominante retenue, l'offre serait lacunaire et peu attractive. La limite la plus basse devrait être de 3500 à 4000 documents.

---

<sup>124</sup> Télérama 3281, 28 novembre 2012, page 54

<sup>125</sup> Voir l'expérience de bibliothèques américaines en direction de communauté : <http://www.enssib.fr/breves/2014/05/23/les-bibliotheques-la-rencontre-des-communautes>  
<http://www.americanlibrariesmagazine.org/article/connecting-latinos-libraries>

Mais les chiffres, s'ils sont des indicateurs, ne sont pas l'évaluation et donc pas la décision. C'est plus sur un projet cohérent et porté par une équipe que se jouera leur avenir. Le même rapport envisageait trois scénarios possibles (voir plus haut).

Il a beaucoup été écrit dans cette étude que le numérique en général n'était rien seul s'il n'était accompagné d'une médiation. C'est la deuxième direction (complémentaire de la première). En proposant une large palette dans toutes les modalités, les bibliothèques font ce que Internet ne pourra pas faire : n'oublier aucun étage du schéma impact sensitif (voir plus loin Annexes) par exemple privilégier quand cela est possible la rencontre directe avec l'œuvre : concerts, sonorisation écoute collective, sonorisation écoute individuelle, etc. L'action culturelle devient une composante essentielle de cette médiation. Il faut insister sur ce volet.

Il sera impossible de mettre en place ces évolutions sans un effort de formation très important. Au-delà même de la connaissance des nouveaux outils, des nouveaux usages, de nouvelles compétences sont nécessaires : communication, veille, écriture numérique, etc. Cet effort est sans doute quasi-inédit dans l'histoire des bibliothèques qui n'ont jamais connu une évolution aussi importante en devant maîtriser autant de nouvelles compétences.

## La MMP

Tout ce qui a été dit auparavant s'applique également aux activités de prêt et de consultation de la MMP mais celle-ci possède des départements supplémentaires. Elle est, dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, une bibliothèque spécialisée.

A côté de ces sections, la Médiathèque musicale de Paris (MMP) implantée dans le Forum des Halles, ajoute à des activités de prêt, celles d'une bibliothèque patrimoniale. Ses « Archives sonores » constituent avec leurs 90 000 microsillons, 6 000 disques 78 tours et 55 000 CD, une véritable mémoire de l'édition discographique et la troisième collection patrimoniale française, après celle de la Bibliothèque nationale de France et les archives de Radio France. Son fonds de « Documentation musicale » rassemble environ 15 000 ouvrages et 500 périodiques sur la musique, 10 000 partitions, dont 7 000 « feuillets » de chanson française et 2 500 « réductions » d'opéras pour chant et piano.<sup>126</sup>

Les collections patrimoniales de la MMP font-elles doublon avec celles de la BnF ?

Un test effectué à partir d'un échantillon de 1 000 documents (microsillons) issus du fonds des Archives sonores de la Médiathèque musicale de Paris a montré que près de la moitié (49 %) ne figurait pas dans les collections du Département de l'audiovisuel de la BnF.<sup>127</sup>

La réponse est donc non. L'essentiel des collections de la BnF provient du dépôt légal alors que ce n'est pas le cas pour la MMP où il s'agit souvent de dons. Depuis 2002, la MMP est pôle associé de la BnF. Les collections de la BnF sont en phase partielle de numérisation (les phonogrammes de plus de 50 ans) dans le cadre d'un partenariat public/privé (BnF, Memnon,<sup>128</sup> Believe<sup>129</sup>). De son côté, la MMP a été une des premières à numériser une partie de son fonds (4 000 disques 78 tours).

Radio France possède également une collection très importante. Un nouveau service a été lancé le lundi 5 mai 2014 ; RF8.<sup>130</sup> Radio France a fait le choix de ne pas proposer un simple accès à la totalité de son catalogue, services déjà largement présents sur Internet même si c'est dans le secteur privé (Deezer, MusicMe, Spotify, etc.). Il s'agit d'une offre très éditorialisée sous forme de playlists (environ trente nouvelles chaque semaine), de dossiers et de webradios. Si l'offre est très riche, elle est uniquement sur le web. L'offre de services de Radio France est donc très différente de celle de la MMP.

Le fonds documentaire de la Cité de la Musique est orienté vers les « facteurs d'instruments, les enseignants, les mélomanes et les enfants. » Si une partie du public est commun à la Cité de la Musique et à la MMP, la composition du fonds diffère sensiblement : documentation liée au musée (instruments), concerts captés, documentation liée à la professionnalisation. Pour exemple, le fonds ne possède « que » 6 200 CD.<sup>131</sup> C'est donc une offre clairement complémentaire. L'ouverture prochaine de la Philharmonie de Paris va renforcer ces

---

<sup>126</sup> CCTP P. 3

<sup>127</sup> Note 2 Pierret, Gilles. Les bibliothèques et le disque. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 5, 2004 [consulté le 14 novembre 2014]. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0074-012>

<sup>128</sup> <http://www.memnon.be>

<sup>129</sup> <http://www.believe.fr/>

<sup>130</sup> <http://www.rf8.fr/>

<sup>131</sup> [http://www.citedelamusique.fr/francais/mediatheque/fonds\\_documentaires.aspx](http://www.citedelamusique.fr/francais/mediatheque/fonds_documentaires.aspx)

orientations.<sup>132</sup> Aucune autre institution ne pourra rivaliser sur ces aspects. C'est la raison pour laquelle, la Cité de la Musique propose une offre pour les médiathèques. Comme indiqué plus haut c'est la ressource la plus utilisée par les bibliothèques en France.

L'ouverture de la Canopée dans le réaménagement des Halles peut-elle être une menace ? Le projet de la Canopée est très ciblé et paraît au contraire très complémentaire :

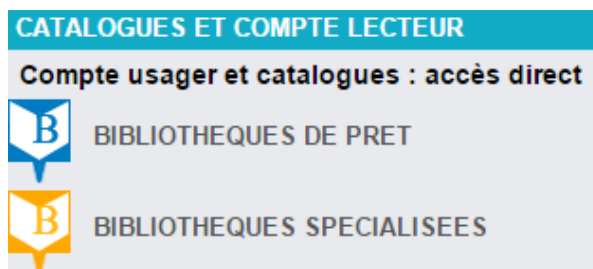
- Ateliers de pratiques amateurs (musicales) : la MMP dispose de toute la documentation utile.
- Conservatoire : la MMP gère désormais la bibliothèque des conservatoires
- Centre Hip-Hop : toute la documentation et des compétences autour des musiques afro-américaines à l'origine de cette culture sont disponibles à la MMP.

La réponse est donc non.

Le fonds de la MMP que ce soit du côté prêt, du côté Archives sonores ou du côté Documentation musicale est remarquable, un des plus riches de France. Faut-il envisager une numérisation de la totalité de son fonds patrimonial ? Ou, au contraire une numérisation partielle ? Une partie du fonds a déjà été numérisé (4 000 disques 78 tours). Ce catalogue numérisé est très mal mis en valeur. En fait, il est quasiment invisible. Il l'est en tout cas pour un moteur comme Google (93 % de recherches en France sur les trois derniers mois).<sup>133</sup> Son accès sur le web est très complexe. Il est accessible sur le catalogue des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris :

<http://bspe-p-pub.paris.fr/Paris/?fn=SetLibraryGroup&q=MMP>.

Sur le site paris.fr et sur le site equipement.paris.fr, les catalogues des bibliothèques de prêt et les catalogues des bibliothèques spécialisées sont séparés.



Sur le portail des bibliothèques municipales spécialisées, nouvelle séparation entre deux recherches : le catalogue et le patrimoine spécialisé. Du côté usager, les opérations de recherche sont donc multipliées par trois. On arrive enfin à écouter le phonogramme numérisé dans une interface dont l'ergonomie et le graphisme accusent un autre âge. La recherche pour l'utilisateur devrait se faire sur un seul catalogue concaténant les trois catalogues. Diverses méthodes sont possibles pour faire communiquer entre elles les différentes bases de données. C'est l'enjeu du web 3.0 ou web sémantique. Voir l'exemple du Portail du Patrimoine Oral<sup>134</sup> qui réunit neuf centres de ressources. La numérisation du fonds

<sup>132</sup> Équipe de la médiathèque de la Cité de la musique. La médiathèque de la Cité de la musique. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 2, 2014 [consulté le 26 juillet 2014]. Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-02-0092-008>

<sup>133</sup> [http://gs.statcounter.com/#search\\_engine-FR-monthly-201408-201410-bar](http://gs.statcounter.com/#search_engine-FR-monthly-201408-201410-bar)

<sup>134</sup> <http://www.portaildupatrimoineoral.org>

microsillon ou CD poserait des problèmes de droits à l'avenir incertain (allongement des droits voisins en discussion) sauf à passer par une solution qui gère ses droits comme CristalZik. Il faut y réfléchir puisque les prêts sont en baisse et que les usagers renâclent de plus en plus à se déplacer. La MMP pourrait être pilote dans cette réflexion.

Pour l'utilisateur, deux abonnements sont nécessaires pour accéder à tous les départements de la MMP. C'est une procédure lourde mais incontournable, les catalogues prêt et spécialisé étant gérés par deux SIGB différents (dont l'un ne permet pas actuellement un suivi statistique complet). Il ne semble pas possible de faire évoluer cette situation pour l'instant.

La MMP est présente sur Internet:

- Page présentation : <http://equipement.paris.fr/mediatheque-musicale-de-paris-mmp-2883>
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/M%C3%A9diath%C3%A8que-musicale-de-Paris/158853564211416>
- Page Netvibes : [http://www.netvibes.com/mmp75#Autres\\_Catalogues](http://www.netvibes.com/mmp75#Autres_Catalogues)
- On retrouve les actions culturelles sur quefaire.paris.fr, exemple :
- [http://quefaire.paris.fr/fiche/92438\\_kinrisu\\_en\\_concert\\_une\\_artiste\\_polyvalente](http://quefaire.paris.fr/fiche/92438_kinrisu_en_concert_une_artiste_polyvalente)

Il existe une lettre d'information (Newsletter) de la MMP globalement bimestrielle. Elle n'est envoyée qu'aux abonnés de la MMP. Il faudrait l'ouvrir beaucoup plus largement en multipliant les possibilités d'abonnement pour les simples visiteurs de la MMP ou sur le web.

Étant donné l'importance des fonds de la MMP, le nombre de ses activités, elle devrait avoir un site propre (blog ou autre) pour renforcer son identité (avec l'inscription à la lettre d'information). Cela permettrait aussi de présenter et valoriser l'équipe qui l'anime et de rapprocher la MMP de ses usagers. C'est une remarque valable pour toutes les bibliothèques du réseau (voir plus haut la remarque sur l'extension des noms de domaine .paris).

La communication « unitaire » de la MMP est sans doute peu lisible pour les deux types de publics auxquels elle s'adresse. Il serait sans doute préférable de communiquer sur le web avec deux sites web : l'un destiné au grand public et l'autre destiné à un public de chercheurs, de professeurs, d'étudiants, de musiciens, de luthiers, etc. Une communication particulière doit être pensée pour ce dernier public : présence sur des listes de diffusion comme « Musisorbonne » ou autre, newsletter spécial, plaquette de présentation vers les universités, EHESS, ITEM (lutherie), les étudiants, etc. Il est possible de valoriser ces départements en demandant aux chercheurs utilisant la MMP de présenter leurs travaux au grand public.

De très nombreuses actions de médiation sont mises en place par la MMP : animations, conférences, concerts, petit déjeuner musical, expositions, etc. La liste est présente sur la page de présentation de la MMP sur le site [equipement.paris.fr](http://equipement.paris.fr).

Le manque de visibilité de la MMP sur le web a déjà été signalé c'est également vrai physiquement.



*Une signalétique parfois complètement absente*



*Une entrée peu engageante mais que faire ? Des kakemonos extérieurs ?*

La MMP est confrontée à un problème important d'organisation de l'espace. La porte d'entrée n'est pas très ... engageante pour qui ne connaît pas l'établissement (voir photo ci-dessus).



*Passage entre le prêt et l'étude/recherche*

A l'intérieur, la différence entre l'espace prêt et l'espace étude/recherche est physiquement une vraie frontière (voir photo ci-dessus). Une réorganisation de l'espace intérieur est indispensable. Il n'est peut être pas utile de réserver autant d'espace à l'étude/recherche par rapport au nombre des chercheurs qui visitent la MMP.

Pour conclure : la place de la MMP dans les sections musique des bibliothèques de la Ville de Paris est très particulière. C'est une bibliothèque spécialisée puisqu'en plus du prêt elle possède deux départements : Archives sonores et Centre de documentation musicale. La bibliothèque Centrale des Conservatoires de la Ville de Paris vient en plus d'être intégrée à la MMP. Malgré tous ces atouts, la MMP souffre d'un manque de visibilité dramatique à tous les niveaux.

La MMP n'est pas en concurrence avec les grands établissements détenteurs d'importantes collections. A l'intérieur du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, une piste d'évolution serait de lui faire jouer un rôle plus central : un pôle d'expertise, d'expérimentation, de compétences, de facilitateur entre les différentes bibliothèques du réseau. Marc Crozet, son directeur, parle de « maison commune ». Cela impliquerait sans doute une réorganisation des services mais on l'a vu, une réflexion globale sur cette question est indispensable avec les ressources numériques.



## Conclusion

Les bibliothèques vivent une révolution. La caractéristique d'une révolution est un manque de repère, un ressenti de confusion, de chaos.

Donner des repères, c'est l'objet de certains apports théoriques de cette étude (voir ci-dessous Annexes). Globalement, il y a consensus parmi les bibliothécaires musicaux pour affirmer que la bibliothèque musicale est passée d'un modèle centré sur la collection à un modèle centré sur la relation de l'utilisateur à la collection, d'où l'importance de la médiation.<sup>135</sup> L'apparition, au milieu des années 2000, du web 2.0 oblige à une adaptation rapide ce qui est difficilement compatible avec l'importance du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris qui a pris du retard et qui présente des faiblesses : circulation des informations, visibilité incertaine, peu de ressources numériques, faiblesse des budgets d'action culturelle. Mais ce réseau possède également des atouts : importance des collections, richesse des compétences, nombreuses expériences sur le terrain qui doivent être, pour certaines, intégrées dans une réflexion au niveau du réseau. Ces atouts sont trop dispersés, la MMP pourrait jouer un rôle facilitateur (« maison commune ») dans une réorganisation autour du numérique. Cette articulation entre les bibliothèques et le réseau est un enjeu majeur.

Pour les sections musique des bibliothèques de la Ville de Paris, il faut aller vers le numérique, c'est aujourd'hui indispensable. Cela prend, nous l'avons vu, des formes différentes. Cela aura un impact sur d'autres aspects : l'organisation, l'indispensable formation, la présence numérique, l'identité numérique, etc.

La diminution des acquisitions, sans doute inévitable, doit être accompagnée d'un équilibrage des ressources numériques, de l'action culturelle en général.

Il faut voir la situation de manière positive, cette évolution est l'occasion de réfléchir à de nouveaux services, de nouvelles organisations qui correspondent mieux aux missions actuelles des sections musique des bibliothèques.

[...] et les révolutions sont sources d'énergie utopique - à savoir, la conviction que les choses ne sont pas telles qu'elles devraient être. Quand tout s'effondre, avec violence et par l'action collective, il devient possible de tout reconstruire, en se fondant sur des principes meilleurs.<sup>136</sup>

Robert Darnton

---

<sup>135</sup> Quel avenir pour la musique en bibliothèque? BY SILVÈRE MERCIER [consulté le 21 novembre 2014]

<http://www.bibliobsession.net/2014/06/10/quel-avenir-pour-la-musique-en-bibliotheque/>

<sup>136</sup> Darnton, Robert. La bibliothèque numérique américaine est lancée ! Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 5, 2013 [consulté le 09 février 2014] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0006-001>

## Annexes : Quelques apports théoriques

### Le mythe de la dématérialisation

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) définit le producteur de phonogrammes :

« Le producteur de phonogrammes est la personne, physique ou morale, qui a l'initiative et la responsabilité de la première fixation d'une séquence de son. »<sup>137</sup>

Le phonogramme est donc la « fixation d'une séquence de son ». Il y a souvent confusion entre le support et le phonogramme. On parle souvent de dématérialisation du support, c'est une erreur. Ce qui est dématérialisé avec Internet c'est l'échange pas le support.<sup>138</sup> Toutes les pratiques autour de la musique enregistrée nécessitent des supports. Il n'y a donc pas de dématérialisation.

### Que change fondamentalement Internet ?

#### Volatilité - Ubiquité - Visibilité - Temps - Attention

Ce que change Internet pour les informations (au sens large y compris les œuvres de l'esprit) c'est la **volatilité** et l'**ubiquité**.

C'est la numérisation qui a rendu possible la **volatilité** mais elle existe depuis 1982 avec le CD-Audio. La volatilité n'est pas simplement lié au réseau Internet (ex : WiFi, clés USB, etc.). La volatilité correspond à la disparition de l'adhérence des phonogrammes au support (liés/volatils). Le support physique (et l'adhérence du phonogramme) structurait fortement notre univers. La musique est immatérielle mais a besoin d'un support pour se diffuser (l'air pour un spectacle vivant). Notre rapport aux phonogrammes est plus évanescent. C'est sans doute la raison de la confusion autour du mot « dématérialisation ».

C'est le réseau numérique qui rend possible l'**ubiquité**. Les informations sont accessibles de n'importe quel lieu et à n'importe quel moment. Encore faut-il être connecté.

Ces deux caractéristiques sont illustrées par le *cloud* : c'est à dire la possibilité de stocker matériellement toutes les informations, y compris les phonogrammes, sur des disques durs sur Internet sans en connaître précisément la localisation spatiale. Si l'accès est possible, le rapport est de plus en plus lointain.

Dans un environnement où chacun est sollicité en permanence par des stimuli provenant de notre environnement, comment choisir entre toutes ces possibilités ? La visibilité devient essentielle. Daniel Kahneman, lauréat du prix dit « Nobel d'économie » a résumé cette idée dans une loi dite « COVERA : Ce qu'on voit et rien d'autre » traduction de l'expression originale de Daniel Kahneman : « WYSIATI : What you see is all there is »<sup>139</sup> Pour les bibliothèques, on peut la traduire par : « Pas vu, pas pris ».

<sup>137</sup> Article L.213-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)

<sup>138</sup> <http://blog.formations-musique.com/index.php?2006/11/21/3-musique-dematerialisee-quelle-dematerialisation>

<sup>139</sup> KAHNEMAN Daniel, *Système1, Système 2 : Les deux vitesses de la pensée*. Flammarion 2012

Il nous faut bien arriver à un constat désolant : un artiste dont les disques sont uniquement en réserve n'en sortira plus jamais. <sup>140</sup>

Ce qui est vrai pour les supports en bibliothèques est malheureusement vrai pour les établissements bibliothèques dans la cité.

Le drame des bibliothèques, ce n'est pas qu'elles sont muettes, c'est qu'elles sont invisibles. <sup>141</sup>

Jean-Yves de Lépinay (Président d'Images en bibliothèques)

Cette question de la visibilité est sans doute liée à un biais cognitif - Effet de simple exposition. <sup>142</sup>

L'environnement (en particulier technologique) et notre interaction avec l'environnement (parfois contraint par la technologie) modifient notre relation avec les œuvres de l'esprit. Nous ne sommes plus dans une problématique du « comment puis-je accéder à cette œuvre » mais du « comment gérer ma relation avec tant d'œuvres » ?

La principale difficulté aujourd'hui n'est pas de produire un film, un livre ou un site Web, mais d'attirer l'attention du public.

Il convient donc de mettre au premier plan de nos analyses une nouvelle rareté : l'attention. Cette rareté se situe du côté de la réception des biens culturels, et non plus seulement du côté de leur production, alors que l'économie traditionnelle se définit par l'optimisation de la production des biens à partir de ressources limitées. <sup>143</sup>

Yves Citton

Tout est dit dans ces phrases, les bibliothèques à l'époque de « l'économie traditionnelle » étaient centrées sur la collection et l'accès, la nouvelle doit être centrée sur « la réception » donc sur l'utilisateur, sur sa rencontre avec l'œuvre de l'esprit et ce qu'il en fait. Ce qui a de la valeur économiquement c'est le temps et l'attention. Les industriels et les fournisseurs de services l'ont bien compris et en avance car il en va de leur survie économique.

Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective +business+, soyons réaliste : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit". "Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible. <sup>144</sup>

Patrick Le Lay, TF1, 2004

Consumers pay with time, (...) , attention is what advertisers want. <sup>145</sup>

David Eun, Vice President, Content Partnerships, Google

<sup>140</sup> Liste [http://listes.ircam.fr/www/info/discothecaires\\_fr](http://listes.ircam.fr/www/info/discothecaires_fr) - Emmanuel THIROT, 19 avril 2013, Sujet : Pilon en discothèque

<sup>141</sup> Jean-Yves de Lépinay (Président d'Images en bibliothèques), <http://www.imagesenbibliotheques.fr/spip.php?rubrique426>

<sup>142</sup> Zajonc, R.B. (December 2001). "Mere Exposure: A Gateway to the Subliminal". Current Directions in Psychological Science 10 (6). [http://www.ideal.forestry.ubc.ca/frst524/Mere\\_exposure\\_gate\\_way\\_to\\_the\\_subliminal.pdf](http://www.ideal.forestry.ubc.ca/frst524/Mere_exposure_gate_way_to_the_subliminal.pdf) Visité 8 juin 2014.

<sup>143</sup> Yves Citton, Interview CNRS Le Journal à propos du livre qu'il a dirigé L'Économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme ?, Yves Citton (dir.), La Découverte, mai 2014, <https://lejournal.cnrs.fr/articles/lattention-un-bien-precieux>

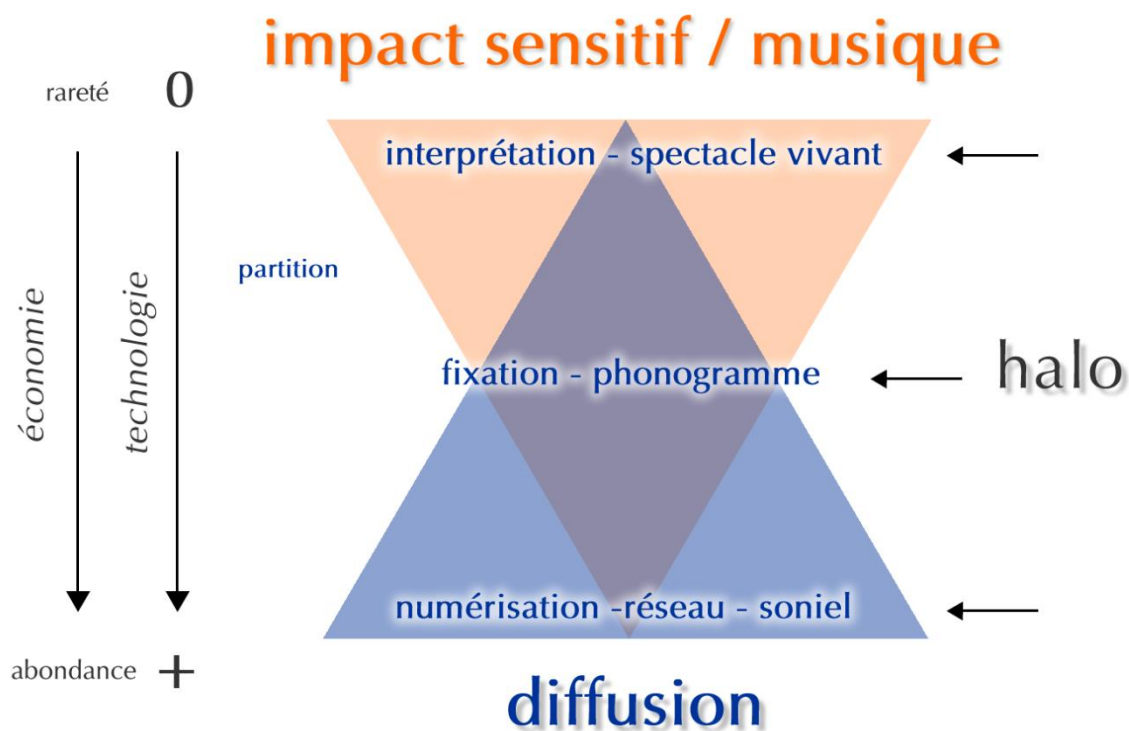
<sup>144</sup> 12 juillet 2004, Source : AFP le 09-07-2004, [http://www.observatoire-medias.info/article.php3?id\\_article=225](http://www.observatoire-medias.info/article.php3?id_article=225)

Patrick Le Lay, PDG de TF1, interrogé parmi d'autres patrons dans un ouvrage intitulé "Les dirigeants face au changement" (Editions du Huitième jour), livre sa conception de la télévision et estime que le métier de TF1 est d'"aider Coca Cola à vendre son produit".

<sup>145</sup> David Eun, Vice President, Content Partnerships, Google , <http://www.scribemedias.org/2008/02/11/david-eun-google/>

Les bibliothèques sont bien dans leur rôle en proposant des alternatives au secteur marchand et en rendant visible une « autre diversité ».

## Impact sensitif



Walter Benjamin proposait dans les années 30 la notion « d'aura » au sujet de l'œuvre d'art.<sup>146</sup>

[...] à l'époque de la reproductibilité technique, ce qui dépérit dans l'œuvre d'art c'est son aura. »  
Elle est due à l'[...] unicité de son existence au lieu où elle se trouve .

Pour Walter Benjamin, l'aura est comme l'expression de la puissance créatrice de l'auteur qui irradie à partir de l'œuvre. Les conditions de diffusion de l'œuvre liées à la technologie - qui permet la reproduction en masse - font dépérir l'aura au fur et à mesure où l'on s'éloigne de l'œuvre originale unique. Proximité, authenticité, originalité, etc. sont les mots clefs. C'est une proposition vitaliste. Belle intuition et très parlante, ce qui explique sans doute en grande partie son succès. « Qu'advient-il de l'aura d'un film sur Internet ? » s'interroge encore aujourd'hui par exemple Serge Toubiana.<sup>147</sup> Mais l'analyse de Walter Benjamin a vieilli et n'est pas exempte d'erreurs.<sup>148</sup> Je propose donc la notion **d'impact sensitif lié à la situation**. Comment la situation de confrontation à l'œuvre, les conditions de diffusion de l'œuvre dans une situation donnée impactent-elles nos sens ? L'impact sensitif correspond à

<sup>146</sup> BENJAMIN Walter. *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*. Version 1939, Paris, Éditions Allia, 2006  
On pourrait rajouter : proximité, authenticité.

<sup>147</sup> Directeur de la Cinémathèque française dans Télérama n° 3195 6 avril 2011 page 33

<sup>148</sup> Lire à ce sujet, par exemple, Antoine Hennion & Bruno Latour. « L'art, l'aura et la technique selon Benjamin ou comment devenir célèbre en faisant tant d'erreurs à la fois... » in *Les Cahiers de la Médiologie : une anthologie*, 2009 CNRS Éditions

la réception des informations sensorielles, le nombre de canaux impliqués (vision, audition, etc.), leurs largeurs, etc. Il pourrait être représenté par le nombre de neurones, de circuits, de systèmes mis en œuvre dans notre cerveau lors de cette rencontre. Par exemple, à la même distance, une pochette de vinyle occupe plus de place sur la rétine qu'une pochette de CD-Audio donc a plus d'impact sensitif. Cet impact sensitif est quasiment mécanique avant même que l'auditeur ait un ressenti. Il ne dit rien de la sensation finale.

« En second lieu : qu'une violente irritation produise une sensation de plaisir ou de déplaisir, c'est affaire de l'intellect interpréteur ; une même irritation peut recevoir une interprétation de plaisir ou de déplaisir »<sup>149</sup>

Friedrich Nietzsche

On peut voir l'impact sensitif comme une impression au sens d'une pellicule photo argentique (analogique). La situation est alors l'analogie de la lumière pour la photo. Plus il y a de lumière, plus il y a de chimie. Cela ne dit rien de la qualité de la photo (bonne ou mauvaise). On peut très bien avoir de très belles photos avec peu de lumière et donc de la même façon de belles émotions en écoutant des soniels mp3.

Il y a bien d'autres éléments qu'il faudrait intégrer dans cette réflexion pour rendre compte entièrement de cet impact sensitif, de son traitement par le cerveau pour avoir un ressenti final :

- La qualité de l'œuvre (voir *Effet de vie* de Münch) ;<sup>150</sup>
- La qualité de l'interprétation pour la musique ;
- La qualité de la reproduction (Pono, Quobuz, HD, etc.)

Ces trois éléments ne dépendent pas du spectateur contrairement à ceux qui suivent :

- Sa sensibilité (discrimination des niveaux fins) ;
- Son attention à la situation présente ;
- Son histoire personnelle (culture, savoir, connaissance, expériences passées, les représentations, les systèmes de croyances, etc.) ;
- Son état d'esprit ;
- La préparation (ou pas, effet de surprise) à la rencontre (achat d'un billet, déplacement physique, etc.) ;
- Son engagement ou son attachement à l'auteur ou à l'artiste ;
- etc.

Certains de ces éléments sont liés entre eux. Mais toutes choses égales par ailleurs, la variation des seules conditions de diffusion et donc de confrontation ou de rencontre (la situation) avec l'œuvre changent l'impact et donc en partie le ressenti.

Le schéma parle de spectacle vivant, il s'agit donc des arts allographiques (musique, danse, théâtre). Le schéma est encore plus simple pour les arts autographiques (sculpture, peinture).

---

<sup>149</sup> [http://fr.wikisource.org/wiki/Page:Nietzsche\\_-\\_Le\\_Gai\\_Savoir\\_1901.djvu/184](http://fr.wikisource.org/wiki/Page:Nietzsche_-_Le_Gai_Savoir_1901.djvu/184)

<sup>150</sup> <http://www.effet-de-vie.org> et vidéo <http://live3.univ-lille3.fr/video-recherche/effet-de-vie-de-lart-marc-mathieu-munch.html>

« Pour moi, un concert c'est mille fois mieux qu'un disque, c'est complètement différent. Même si l'enregistrement est excellent pour moi un concert est nettement supérieur. Quand vous assistez à un concert, vous voyez la musique, vous ne l'entendez pas, vous la voyez. Et ce que vous n'entendez pas, l'œil vous le montre. Si j'enregistre une interprétation comme le public l'entend au 10<sup>e</sup> rang, ça ne marche pas sans images. Pour un musicien, un enregistrement a quelque chose de schizophrénique, en ce sens qu'il entend des choses qu'il n'entendait pas quand il était au pupitre. »<sup>151</sup>

Wolfgang Güllich (technicien son EMI)

« Le sentiment de communion est caractéristique de la nature humaine. Dans un concert, on éprouve de l'empathie pour les autres, en écoutant l'orchestre, on a de l'empathie pour celui qui le dirige... »<sup>152</sup>

Ernst Pöppel, neuroscientifique

« Payer 50 ou 70 euros pour un concert qui sera un moment unique ? Pas de problème ! Payer 20 euros un CD ? Qui fait encore ça ? » s'offusque presque Alexis<sup>153</sup>

« Pour le public au sens large, rien ne remplace la sensation bien réelle, tangible, de la salle de cinéma ou de concert, "à l'ancienne". Internet facilite la découverte, mais la vie culturelle se passe d'abord dans les lieux réels, pas virtuels... Pour moi, le fait saillant, c'est que le sentiment de crise renforce encore le besoin de partage des moments de culture commune. »

Emmanuel ETHIS, président de l'université d'Avignon<sup>154</sup>

L'innovation technologique permet une plus large diffusion des œuvres en s'éloignant de la rencontre de proximité qui est une situation d'immersion totale (concert). En gagnant en diffusion, on perd en impact sensitif. On peut en tirer des enseignements pour les bibliothèques, il faut qu'elles soient présentes quand elles le peuvent sur tous les étages du schéma, sur toutes les modalités de diffusion de la musique :

- concerts,
- partitions,
- phonogrammes
  - sur supports dédiés, CD-Audio, vinyle, etc.
  - sur supports non dédiés, clés USB, etc.
  - Bibliobox
  - En ligne par flux, playlist, blog, etc.
  - En ligne en téléchargement.

Proposer toutes les modalités de la musique dans un seul lieu c'est exactement ce que ne pourra jamais faire Internet. Cette réflexion est faite sur la figure de l'auditeur. Il faudrait faire le même travail autour des figures de l'artiste-interprète et de l'auteur.

... il s'agit bien de musique en bibliothèque quelle que soit sa manifestation, disque compact, partition, DVD, livres, concerts, MP3, expositions, applications musicales pour tablettes...<sup>155</sup>

Xavier Galaup

<sup>151</sup> 22 :40, Documentaire L'autre Karajan, 2012 Centuri, Réalisation : Eric Schulz

<sup>152</sup> 27 :40 Idem

<sup>153</sup> <http://www.telerama.fr/musique/streaming-vos-temoignages.110507.php>

<sup>154</sup> Télérama, n° 3348, 12 mars 2014 p. 4

<sup>155</sup> Galaup, Xavier. 2014

Ci-dessous, un exemple d'impact sensitif fort sans préjuger du ressenti : la Brigade d'intervention musicale de l'école de violons Evol'Ut à la Médiathèque Malraux Strasbourg.  
156



## Halo cognitif

La connaissance doit être brûlée, martelée et battue comme de l'or pur. Alors seulement on peut la porter comme un bijou.

Citation tibétaine

L'impact sensitif va de l'œuvre vers l'amateur mais celui-ci fait également un travail vers l'œuvre : je l'appelle la construction du halo. C'est un sujet très ancien : celui de l'appropriation. Les mots qui reviennent le plus souvent pour décrire ce travail sont : rumination, macération et digestion (Sénèque, Montaigne, Nietzsche). Il faut un temps de transformation pour s'approprier, incorporer l'œuvre dans son cerveau (création de nouvelles

---

<sup>156</sup> Photo : Sylvie L. - <https://www.facebook.com/bib2strasbourg>

connexions, renforcement de connexions déjà existantes, disparition de connexions non utilisées, etc.).

Il est vrai que, pour élever ainsi la lecture à la hauteur d'un art, il faut posséder avant tout une faculté qu'on a précisément le mieux oubliée aujourd'hui — et c'est pourquoi il s'écoulera encore du temps avant que mes écrits soient « lisibles » —, d'une faculté qui exigerait presque que l'on ait la nature d'une vache et non point, en tous les cas, celle d'un « homme moderne » : j'entends la faculté de ruminer...<sup>157</sup>

Friedrich Nietzsche

C'est une caractéristique de l'art de certains artistes du 20<sup>e</sup> siècle que de demander plus de travail de la part des amateurs : Marcel Duchamp (« Fountain » 1917), John Cage (« 4'33" » 1952), Alain Resnais (« L'année dernière à Marienbad » 1961), etc.

Je crois sincèrement que le tableau est autant fait par le regardeur que par l'artiste<sup>158</sup>  
Marcel Duchamp

Cette idée de halo cognitif est directement liée à la notion de culture. La culture est une construction mentale, personnelle et sociétale. Elle prend du temps.

Le concept de bibliothèque troisième lieu est une proposition faite par Mathilde Servet dans le cadre de son mémoire de conservateur à l'Enssib. Pour schématiser à grands traits son propos et le prolonger, nous dirons qu'il s'agit de faire de la bibliothèque un lieu de socialisation autour des contenus culturels. À notre sens, le premier enjeu est d'offrir une expérience utilisateur forte à l'utilisateur qui entre dans nos locaux.<sup>159</sup>

Xavier Galaup

L'expression « expérience utilisateur » qui vient du marketing s'oppose à l'expression « réalité augmentée » qui n'a aucun sens. La réalité se passe très bien des humains et ne peut être augmentée. La perception que l'on en a, par contre, peut être amplifiée par l'attention portée à l'« expérience utilisateur ». Elle sera d'autant plus forte si la bibliothèque offre une expérience aux trois figures de l'auditeur, de l'artiste-interprète, de l'auteur.

## Médiation

Ceux à qui l'on doit ne le savent pas forcément. Et si d'aventure ils en sont informés, il est vraisemblable qu'ils ignorent tout de la façon qu'ils ont eu d'influencer, d'aider.<sup>160</sup>

Le mot « médiation » est aujourd'hui sur les lèvres de tous les bibliothécaires. Il est devenu un peu un mot magique comme si sa seule énonciation suffisait à régler tous les problèmes et servait à passer de l'ancien modèle, centré sur la collection, au nouveau, centré sur la relation entre l'utilisateur et l'œuvre. Il est effectivement fondamental mais doit être explicité car de nombreuses définitions de la médiation existent. De plus, la médiation n'est pas une nouveauté, elle existait dans l'ancien modèle.

<sup>157</sup> Généalogie de la morale Avant-propos 8, Friedrich Nietzsche

<sup>158</sup> Voix de Marcel Duchamp dans le générique de l'émission Les regardeurs sur France Culture

<sup>159</sup> Galaup Xavier, 2014

<sup>160</sup> Michel Onfray, Le désir d'être un volcan, Grasset, 1996, p. 36



Media est le pluriel du mot latin *medium* dérivé de l'adjectif *medius* signifiant *milieu, moyen*. Par extension le mot désigne un objet positionné au milieu, dans l'entre-deux, jouant un rôle d'intermédiaire. On voit surgir une difficulté, l'utilisateur peut rencontrer dans la bibliothèque (dans les murs ou en ligne) une œuvre sans forcément passer par l'intermédiaire physique du bibliothécaire. Il (ou elle) est donc plus un entremetteur qu'un intermédiaire. Il organise, facilite, met en scène la rencontre. C'est le moment de l'impact sensitif.

Le service public de la culture, c'est favoriser la rencontre des gens avec la création et les œuvres d'art au quotidien. <sup>161</sup>

Aurélie Filippetti

Mais comme nous l'avons vu précédemment, il faut accompagner cette rencontre d'une appropriation plus longue (construction du halo cognitif). Si le bibliothécaire agit comme un facilitateur de la rencontre entre l'utilisateur et l'œuvre, la figure dynamique du triangle est plus pertinente que la figure statique d'un segment de droite avec le bibliothécaire entre les deux extrémités. C'est le choix fait par certains professionnels. <sup>162</sup>

- <http://www.lmac-mp.fr/>
- <http://mediationculturelle.culturepourtous.ca/materiel/lexique-la-meditation-culturelle.pdf>
- [www.lmac-mp.fr/telecharger.php?id\\_doc=252](http://www.lmac-mp.fr/telecharger.php?id_doc=252)

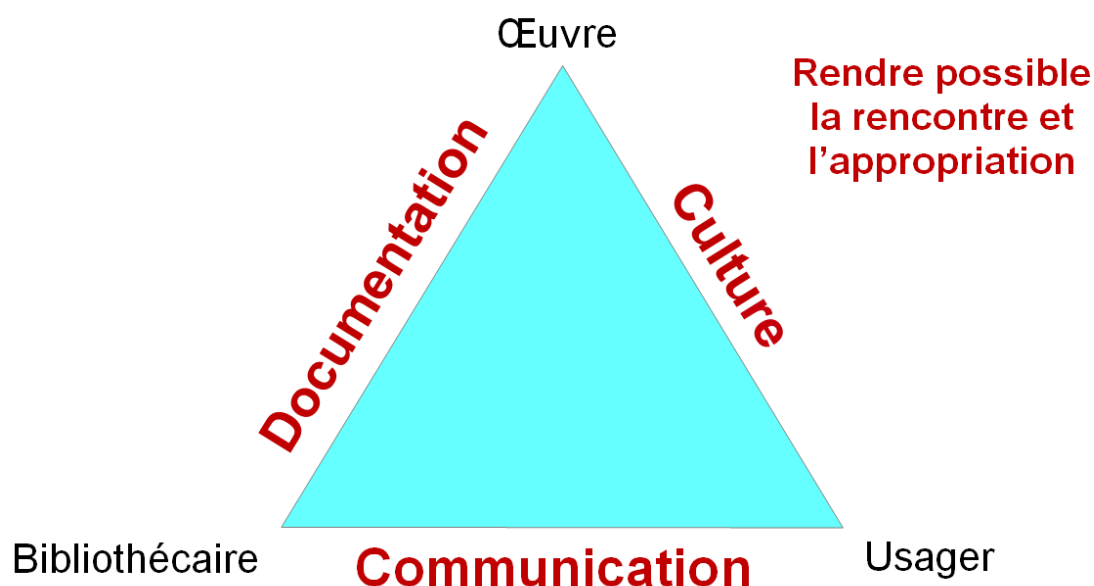
A partir de cette figure du triangle, je propose un modèle de la médiation.

---

<sup>161</sup> Discours des vœux à la presse d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, 21 janvier 2014 À 10H00 <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-des-Voeux-a-la-presse-d-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

<sup>162</sup> Exemple : MCA Médiation Culturelle Association <http://www.meditationculturelle.net/> et [http://www.meditationculturelle.net/wp-content/uploads/Charte\\_Mca.pdf](http://www.meditationculturelle.net/wp-content/uploads/Charte_Mca.pdf)

## Triangle Médiation



Gilles Rettel – [gilles@msai.fr](mailto:gilles@msai.fr)

Dans ce modèle triangulaire de la médiation, les trois sommets sont : l'œuvre, le bibliothécaire et l'utilisateur. Le triangle crée une dynamique. Sur chaque côté du triangle, deux des sommets sont en relation directe alors que le troisième « doit accepter la place du mort ou, à défaut, se mettre à faire le fou » pour reprendre l'expression de Jean Houssaye dans son « triangle pédagogique ». <sup>163</sup> Quand l'utilisateur écoute l'œuvre, le bibliothécaire n'est pas présent dans cette relation même s'il a organisé la rencontre ; c'est l'axe **Culture**. Quand le bibliothécaire est en relation avec l'œuvre (par exemple pour la sélectionner, l'acheter, la cataloguer, etc.) l'utilisateur n'est pas présent même si c'est à son attention que le choix est fait ; c'est l'axe **Documentation**. Quand le bibliothécaire renseigne un utilisateur, l'œuvre n'est pas écoutée même si c'est d'elle dont on parle ; c'est l'axe **Communication**.

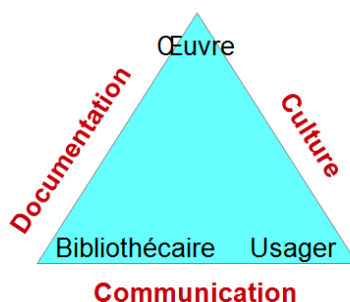
La médiation, c'est ce qui rend possible la rencontre entre l'œuvre et l'utilisateur et son appropriation, c'est-à-dire l'ensemble des tâches que l'on va trouver dans **Documentation** et **Communication**.

<sup>163</sup> Jean Houssaye, *Le triangle pédagogique*, Peter Lang, Berne, 1988 et *Le triangle pédagogique, Les différentes facettes de la pédagogie*, ESF éditeur 2014

## Triangle Médiation - Les tâches

### Tâches

Veiller  
Rechercher  
Se former  
S'informer  
Sélectionner  
Commander  
Traiter  
Contextualiser  
Éditorialiser  
Cataloguer  
Conserver  
Ranger  
Mettre en scène  
Présenter  
Scénariser  
Désherber



**Rendre possible  
la rencontre  
et l'appropriation**

### Actions usagers 3A

Choisir  
Sélectionner  
Emprunter  
Écouter  
Voir  
Commenter  
Noter  
Interagir

### Tâches

Renseigner  
Répondre  
Informé  
Communiquer  
Publier  
Accueillir  
Modérer  
Recommander  
Prescrire  
Conseiller  
Disséminer

### Actions usagers 3A

Demander  
S'informer  
Se renseigner  
Suggérer



Gilles Rettel – [gilles@msai.fr](mailto:gilles@msai.fr)

La **Documentation**, une des missions du bibliothécaire, peut se décliner en un certain de tâches (le terme provient du domaine de la psychologie cognitive). Un certain nombre de tâches sont énumérés dans le schéma sans que la liste soit exhaustive. Idem pour la **Communication**. L'utilisateur n'a pas de mission, c'est pourquoi le terme « action » a été préféré.

On peut remarquer que sur chaque axe, il y a deux sens possibles. Sur l'axe **Documentation**, faire de la veille c'est aller de l'œuvre vers le bibliothécaire, sélectionner c'est aller du bibliothécaire vers l'œuvre. Sur l'axe **Communication**, prescrire c'est aller du bibliothécaire vers l'utilisateur, s'informer c'est aller de l'utilisateur vers le bibliothécaire. L'axe **Culture** a déjà été étudiée, l'impact sensitif c'est aller de l'œuvre vers l'utilisateur, la construction du halo cognitif, c'est aller de l'utilisateur vers l'œuvre.

L'expression « usagers 3A » est là pour rappeler qu'il faut prendre en compte les trois rôles possibles de l'utilisateur : auditeur, artiste, auteur. On pourrait donc ajouter dans les actions : créer, inventer, composer, interpréter, jouer, etc.

« Des usagers acteurs »

Mettre l'utilisateur au centre, une volonté largement affichée aujourd'hui dans beaucoup d'établissements de lecture publique. Mais comment le transcrire dans le quotidien d'une médiathèque, passer de l'affichage à la réalisation ?

Deux journées au congrès de l'IFLA 2014 pour découvrir, repérer, échanger... et une petite synthèse de quelques bonnes idées, picorées ici ou là sur ce thème - à partager.

...

Finalement, rendre l'utilisateur acteur ne devient possible qu'à condition de remettre en cause la position du bibliothécaire... <sup>164</sup>

---

<sup>164</sup> <http://www.bpi.fr/sites/Professionnels/contents/Contenus/international/associations/des-usagers-acteurs.html>

## Triangle Médiation - Les dispositifs

### Dispositifs

Fils RSS  
ScoopIt  
Facebook  
Twitter  
Netvibes  
Slideshare  
LinkedIn  
Blog  
Wikipedia

Revue  
TV  
Radio

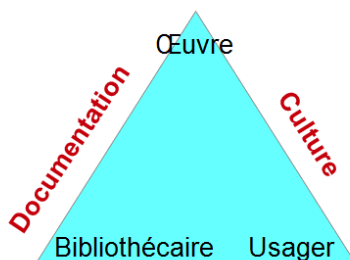
Formation

SIGB  
OPAC

En ligne - Dans les murs/hors les murs  
Indirect - Direct



Gilles Rettel – [gilles@msai.fr](mailto:gilles@msai.fr)



Communication

Dispositifs

Dans les murs/hors les murs

En ligne

Affiche  
Flyer  
Magazine  
Dossiers documentaires  
Signalétique  
Code QR

Newsletter  
Questions/réponses  
Portail SIGB/OPAC  
Facebook  
Flickr/Instagram  
Blog  
ISSUU/Calaméo  
YouTube/DailyMotion  
Ziklibrenbib

### Dispositifs Indirect

Prêt  
Pack  
Chariot retour  
Coups de cœur  
Conférences

### Direct

Concert  
Sonorisation  
Écoute individuelle  
Conférences

Bornes  
Doob  
Cristalzi

Playlistes  
Deezer, etc  
YouTube  
Soundcloud  
Blog

BiblioBox  
Ziklibrenbib

Ressources num.  
(Carel)

Les différentes tâches du bibliothécaire vont s'exprimer au travers de dispositifs. La liste sur le schéma n'est pas exhaustive. La situation est compliquée par plusieurs paramètres qui peuvent prendre deux valeurs lors de la rencontre entre l'œuvre (musicale) et l'utilisateur :

- Rencontre directe (concert, sonorisation de l'espace, écoute en ligne, etc.) ou indirecte (emprunt d'un CD-Audio permettant de l'écouter chez soi) ;
- Rencontre dans les murs ou hors les murs ;
- Rencontre en ligne ou hors ligne.

Les dispositifs sont parfois confondus avec les outils techniques qui les rendent possibles. C'est souvent le cas des dispositifs sur Internet comme Facebook. On remarquera que Facebook est présent sur tous les axes. Spotify ou Deezer auraient pu être rajoutés. Beaucoup d'outils sur Internet sont devenus des outils incontournables dans la veille, l'information, la dissémination, etc. Malheureusement on constate dans de nombreuses bibliothèques en France que les bibliothécaires n'ont pas accès à ces outils. Les raisons les plus souvent invoquées sont des raisons d'administration et de sécurité.

Quand aurons-nous la possibilité d'afficher les pages de Deezer sur notre lieu de travail ?

Spotify ne peut pas être utilisé dans aucune discothèque car le pare-feu l'empêche. <sup>165</sup>

Il faudra trouver des solutions à cette situation. Des bibliothèques qui n'ont pas accès aux mêmes outils que les usagers alors que ces outils sont indispensables à certaines de leurs tâches sont menacées d'un très sombre avenir si cette situation perdurait.

Les expressions « d'action culturelle » et « d'éducation artistique et culturelle (EAC) » sont des ensembles structurés de différents dispositifs intégrant l'environnement de la bibliothèque (partenariat, publics visés particuliers, etc.).

« Ce ne serait plus tant l'action culturelle qui aurait besoin des collections pour exister ou se ressourcer que les collections qui auraient besoin de l'action culturelle pour s'extérioriser, s'exporter » <sup>166</sup>

---

<sup>165</sup> Deux réponses parisiennes parmi d'autres dans le questionnaire « Médiation numérique »

<sup>166</sup> Arsène Ott, « L'action culturelle en bibliothèque autour de la musique », Musique en bibliothèque Gilles Pierret (dir.), Éditions du Cercle de la Librairie, 2012, p.206